

RAPPORT ANNUEL 2014



GROUPE ORIS



- ✓ Bourse
- ✓ Banque
- ✓ Assurances
- ✓ Investissement
- ✓ Gestion d'actifs

LE PROFESSIONNALISME ET L'INNOVATION AU COEUR DE NOS METIERS

RAPPORT ANNUEL 2014

SOMMAIRE

I - LES FAITS MARQUANTS DU GROUPE

II - MESSAGE DU PRESIDENT DU GROUPE CORIS BANK INTERNATIONAL

ZONE EURO

AMERIQUE DU NORD

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

ASIE ET PACIFIQUE

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

UEMOA

BURKINA FASO

CÔTE D'IVOIRE

MALI

TOGO

III - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

IV - ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DES FILIALES BANCAIRES

CBI BURKINA

LA STRUCTURE DU CAPITAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ACTIVITE

LES RESULTATS

LES RATIOS PRUDENTIELS

LES FONDS PROPRES

LE TOTAL BILAN

LE BILAN

LE COMPTE D'EXPLOITATION

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CBI CÔTE D'IVOIRE

LA STRUCTURE DU CAPITAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'ACTIVITE
LES RESULTATS
LES FONDS PROPRES
LE TOTAL BILAN
LES RATIOS PRUDENTIELS
LE BILAN
LE COMPTE D'EXPLOITATION
LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CBI MALI

LA STRUCTURE DU CAPITAL
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
L'ACTIVITE
LES RESULTATS
LES FONDS PROPRES
LE TOTAL BILAN
LES RATIOS PRUDENTIELS
LE BILAN
LE COMPTE D'EXPLOITATION
LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CBI TOGO

LA STRUCTURE DU CAPITAL
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

V - ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DES FILIALES PARA-BANCAIRES



CORIS BOURSE
CORIS ASSURANCES

VI - PERSPECTIVES



PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
dans le **financement** des
PME/PMI





Votre avantage avec le GROUPE CORIS

Nos métiers complémentaires de la banque et de la finance assurent à nos clients l'avantage d'une prise en charge complète de leurs besoins et projets financiers.



CBI BURKINA

- **Mai** : Lancement à la nuit du mérite du prix de la Fondation Coris pour l'entrepreneuriat jeune ;
- **Juillet** : Ouverture de l'agence de Dano ;
- **juillet** : Adoption d'un nouveau logo type pour le groupe bancaire ;
- **Août** : Tenue des Coris Days à Tenkodogo ;
- **Août** : Don de dix millions de francs CFA au Ministère de la Santé dans le cadre la lutte contre Ebola ;
- **Septembre** : Lancement du projet d'ouverture de la Fenêtre Islamique ;
- **Octobre** : Audit de surveillance Qualité avec extension du champ aux nouvelles agences avec BSI ;
- **Décembre** : Ouverture des agences, Tanghin et Somgandé ;



CBI CÔTE D'IVOIRE

- **Janvier** : Retraite stratégique et inauguration de l'agence de SAN-PEDRO ;
- **Février** : Ouverture de l'agence d'Adjamé ;
- **Avril** : Ouverture de l'agence de Yopougon ;
- **Avril** : Participation au salon de la monétique ;
- **Mai** : Ouverture de l'agence de Korhogo ;
- **Juin** : Ouverture de l'agence de Koumassi ;
- **Août** : Participation à la cérémonie de récompense des producteurs de Coton à Korhogo ;
- **Août** : Don de dix millions de francs CFA au Ministère de la Santé dans le cadre la lutte contre Ebola



CBI MALI

- **Août** : Don de dix millions de francs CFA au Ministère de la Santé dans le cadre la lutte contre Ebola
- **Septembre** : Ouverture des agences de la place de Niono
- **Septembre** : Lancement du produit Epargne Baramusso
- **Octobre** : Lancement de Coris Bank Mali
- **Octobre** : Lancement de l'offre 0f frais de tenue de compte en 2014-2015
- **Octobre** : Promotion avec l'Agence bancaire mobile



Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Dans un contexte de vive concurrence marqué par un renchérissement du coût des ressources et par la baisse du rendement des crédits, Coris Bank International affiche, en 2014, de bonnes performances. La masse bilantielle du groupe a crû de 29.4% par rapport à l'année précédente et le résultat net est ressorti à 15.9 milliards. Ces bons résultats ont été obtenus grâce à une forte dynamique commerciale et à une bonne maîtrise des charges et des risques. Ils confirment la pertinence des choix stratégiques et la capacité de résistance de CBI à un environnement plus heurté.

Pour sa première notation en mars 2014, CBI BF s'est vu attribuer par West Africa Rating Agency (WARA) les notes de référence à long terme « BBB » et à court terme « w-4 », avec perspective stable. Il obtient ainsi une excellente notation. Cette notation, confirmée en janvier 2015, atteste de la solidité de sa situation financière.

Ayant une vision créatrice de valeur, la Banque a renforcé son positionnement sur les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PME) comme en témoigne l'enveloppe consacrée à ce segment (158 milliards en 2014).

Elle a été présente auprès des couches sociales peu servies par le système bancaire notamment les femmes, les jeunes et le monde rural en les accompagnant dans le financement de leurs projets mais aussi dans une démarche de solidarité à travers la Fondation Coris réaffirmant ainsi son rôle de banque citoyenne.

L'année 2014, aura également vu le démarrage des activités des filiales du Mali et du Togo, l'obtention de l'agrément pour l'implantation d'une filiale spécialisée dans l'assurance-vie. Aussi, en 2014 Coris Bank International s'est lancé dans la finance islamique à travers la mise en place d'une "fenêtre" afin d'offrir au marché une alternative respectant des principes éthiques et responsables à la finance conventionnelle.

Je tiens à réitérer une nouvelle fois tous mes remerciements aux actionnaires, aux administrateurs, aux partenaires et aux collaborateurs qui œuvrent sur le terrain pour que toutes ces initiatives puissent se réaliser.

En 2015, notre Banque entend pérenniser son développement dans la rentabilité avec la même détermination, celle d'offrir encore et encore "le meilleur et le plus" à ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires et à la société.

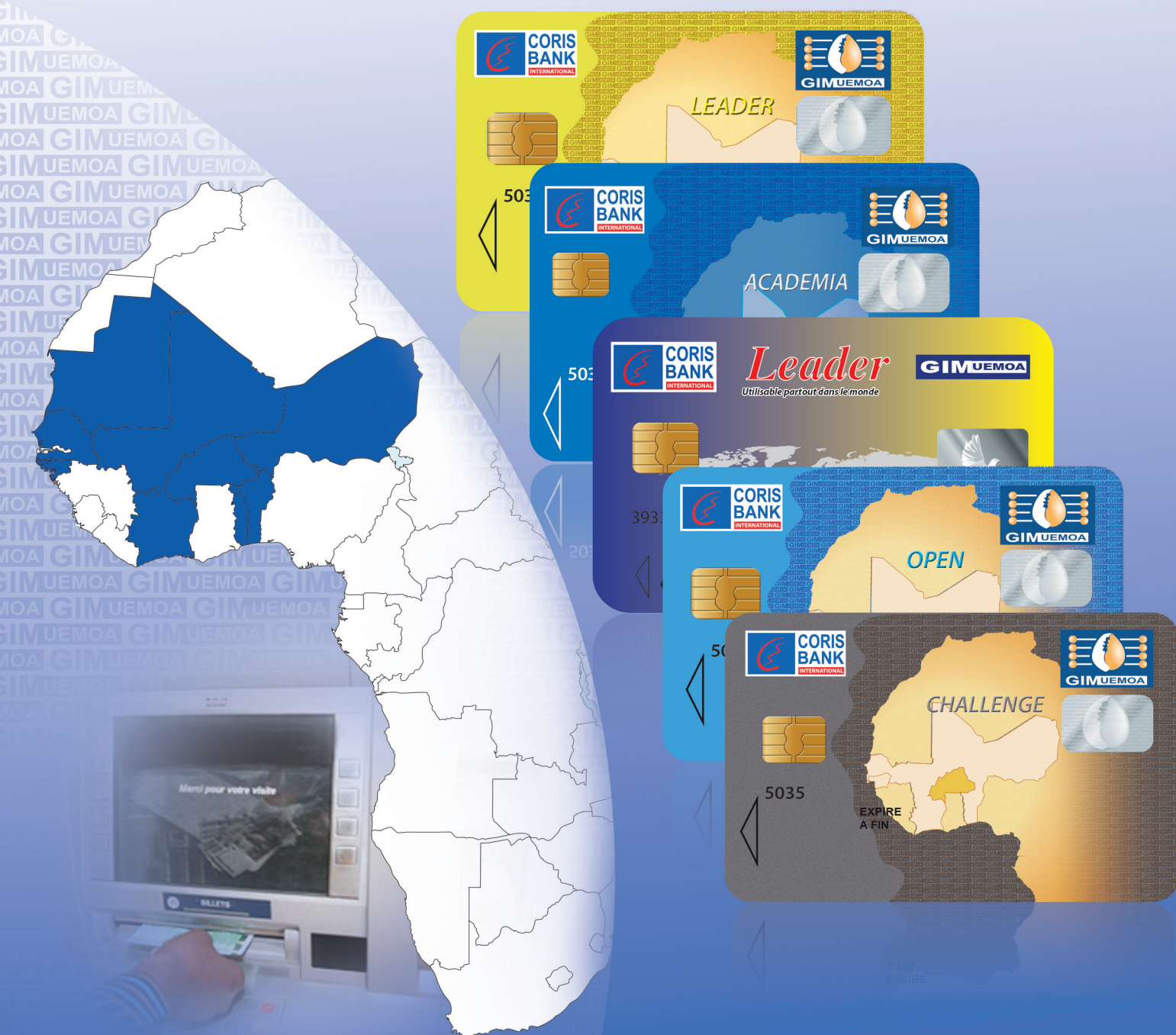
L'appartenance au Groupe Coris, présent dans les métiers de la banque, de l'assurance, de la bourse et de la gestion d'actif, l'excellence opérationnelle, la compétence et l'engagement de près de 400 collaborateurs au service de la clientèle, permettront, j'en suis convaincu, d'atteindre cet objectif.

Le Président du Groupe Coris Bank International

Idrissa NASSA

CARTES BANCAIRES CBI

Pour vos retraits et paiements
dans l'espace **UEMOA** et **LE MONDE ENTIER**



Sécurité • Fiabilité • Simplicité • Confort

La Banque Autrement

III - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

En dépit d'un tassement, la reprise inégale de l'économie mondiale se poursuit, la croissance devrait s'établir à **3.3%** en 2014. En effet, dans les pays avancés, les séquelles de l'expansion d'avant la crise et de la crise (notamment un endettement privé et public élevé) continuent de peser sur la reprise. Les pays émergents, eux s'ajustent à une croissance plus faible que celle observée pendant l'expansion d'avant la crise et pendant la reprise juste après la crise.

En 2015, l'activité mondiale devrait rebondir à **3.8%**, sous l'hypothèse notamment d'une modération de l'assainissement des finances (sauf au Japon), de la poursuite d'une politique monétaire très accommodante dans les pays avancés et d'une diminution progressive des tensions géopolitiques dans le monde.

■ ZONE EURO

Dans la zone euro, la croissance serait en moyenne d'environ **0.8%** en 2014. L'héritage de la crise : demande insuffisante, dette élevée et chômage, continue d'empêcher une croissance solide et durable. Cette croissance est lente et inégale selon les pays au sein de la région. Elle est meilleure en Allemagne et en Espagne et moins bonne en France et en Italie.

En 2015, dans l'hypothèse d'une inflation maîtrisée, d'une amélioration continue des conditions de crédit et d'une résistance de la demande externe, la croissance moyenne est attendue à **1.3%** dans la zone euro.

■ AMERIQUE DU NORD

La croissance s'est raffermie aux États-Unis et au Canada après un fléchissement au premier semestre 2014.

Aux États-Unis, les progrès dans le secteur du logement, l'essor de l'investissement non résidentiel et la création régulière d'emplois laissent penser que le mouvement de reprise devient plus soutenable. Cependant, la croissance potentielle n'est estimée

qu'à **2%** en 2014 en raison du vieillissement de la population et de gains de productivité moindres que les décennies précédentes.

En 2015, il est attendu un taux de croissance de **3%** suite à l'amélioration du marché du travail et des bilans des ménages, à des conditions financières favorables, au redressement du marché du logement et à la hausse de l'investissement non résidentiel.

Au Canada, les prévisions de croissance sont de l'ordre de **2.3%** en 2014 et **2.4%** en 2015. Cette croissance serait portée par les exportations qui bénéficient de la reprise aux États Unies et d'un affaiblissement du taux de change qui stimulerait ensuite l'investissement.

■ AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

Sous l'effet d'une stagnation de la demande interne et externe, la croissance s'est de nouveau affaiblie en 2014 dans la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes. L'incertitude relative à la politique économique dans certains pays a fortement pesé sur la confiance des entreprises et sur l'investissement. En 2014, la croissance est attendue à **1.3%**, le taux le plus bas depuis 2009.

En 2015, la croissance régionale pourrait atteindre **2.2%** grâce à l'amélioration des exportations et à une modeste reprise des investissements.

■ ASIE ET PACIFIQUE

Les perspectives de la région restent bonnes à condition que la reprise mondiale se poursuive. La croissance resterait stable à **5.5%** en 2014 et **5.6%** en 2015. Cette croissance serait tirée par la demande interne, grâce à un contexte financier encore porteur et à la bonne tenue des marchés du travail. Aussi, la hausse des exportations resterait également forte compte tenu du rebond attendu dans les pays avancés et en Chine. En outre, la politique macroéconomique continuerait à apporter un certain soutien dans la plupart des pays. L'inflation serait en général modérée et stable.

L'activité dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord pourrait timidement reprendre en 2014. La prévision de croissance pour 2014 est supérieure de **0.3%** à celle de 2013 (**2.3%**). La reprise de la croissance est générée par la hausse de la production pétrolière et des dépenses publiques. Cette reprise pourrait se poursuivre en 2015 mais, dans de nombreux pays, la transition politique et les problèmes de sécurité créent des risques de baisse.

■ AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'Afrique subsaharienne a enregistré une croissance rapide en 2014 où elle se situerait à **5.1%**. Cette performance s'explique par une bonne orientation de la demande, par une poursuite de l'effort d'investissement sur les infrastructures, les mines, par la production d'énergie dans certains pays et par une production agricole redressée dans d'autres. Toutefois, l'épidémie du virus à Ebola a eu un coût économique très élevé pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

En 2015, la croissance de la région devrait atteindre **5.8%**. L'activité continuera d'être soutenue par des projets d'infrastructures, le développement des capacités productives, le dynamisme du secteur des services et de meilleurs rendements dans le secteur agricole. Cependant, si l'épidémie du virus à Ebola se prolongeait ou s'étendait à d'autres pays, elle aurait des effets dramatiques sur l'activité économique de l'Afrique de l'Ouest.

L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Dans l'Union, le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 se poursuivrait en 2014. Sous l'effet de l'accroissement des investissements et de bonnes conditions climatiques, la croissance économique serait attendue à **6.8%** en 2014 qui, aura été marquée par une absence de hausse de prix.

En 2015, il est prévu un taux de croissance de **7.2%**. Une amélioration serait constatée dans tous les Etats membres et dans tous les secteurs économiques. Toutefois, des risques pèsent sur ces perspectives de croissance continue, notamment la baisse de la demande en provenance de la Zone euro, principal partenaire économique de l'Union, la crise sécuritaire

dans la zone du sahel, l'épidémie à virus Ebola et les éventuelles contestations post-électorales, plusieurs élections étant prévues en 2015 dans la sous-région.

• BURKINA FASO

La reprise de l'activité économique se poursuit au Burkina Faso. Le taux de croissance ressortirait à **6.7%**, en 2014. La croissance serait portée par l'ensemble des secteurs d'activité dans un contexte de maîtrise de l'inflation. La valeur ajoutée du secteur primaire augmenterait de **7.1%** en 2014 soutenue par la production cotonnière et le rebond de l'agriculture vivrière. Quant au secteur secondaire, l'expansion de l'activité minière avec l'entrée en production de la mine de zinc de Perkoa, le dynamisme des industries manufacturières, la bonne tenue de l'activité d'égrenage, porteraient la croissance du secteur qui se fixerait à **7%**. Le secteur tertiaire progresserait de **5.1%** grâce à la bonne tenue du commerce et du transport en liaison avec la production agricole et animale, l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'intensification des échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire. Le développement des services financiers et de télécommunications y aurait aussi contribué.

En 2015, le dynamisme de l'activité économique devrait se poursuivre, le taux de croissance est attendu à **6.8%**. Les perspectives d'évolution reposent essentiellement sur une faible évolution du cours de l'once d'or, l'intensification de la production d'or et de zinc, le démarrage de l'exploitation de la mine de manganèse de Tambao, ainsi que la poursuite des réalisations des infrastructures socio-économiques. Ces performances pourraient être soutenues par la poursuite des diverses mesures du gouvernement en vue d'améliorer la sécurité alimentaire. Toutefois, les perspectives de croissance demeurent empreintes d'incertitudes en raison des risques pesant d'une part, sur les perspectives économiques mondiales et, d'autre part, sur la stabilité sociopolitique dans le pays et dans le sahel.

• COTE D'IVOIRE

Soutenue principalement par le dynamisme des secteurs manufacturiers et des services, l'activité économique enregistrerait, en Côte d'Ivoire, une croissance de **9.0%** en 2014 contre **9.2%** en 2013.

Cette performance resterait la meilleure de l'Union.

L'économie serait marquée, d'une part par une faible progression des prix, et d'autre part par un ralentissement des prix des produits alimentaires et de l'énergie qui porteraient le taux d'inflation annuel moyen à **0.3%** contre **2.6%** en 2013.

Le secteur primaire connaîtrait un ralentissement dû principalement au fléchissement du rythme de croissance de l'agriculture d'exportation, du fait de la baisse de la production de cacao de **1.3%**, en lien avec le repos végétatif. Le taux de croissance du secteur ressortirait à **4.0%** contre **6.9%** en 2013.

Au regard du ralentissement observé essentiellement dans les branches de l'extraction minière et de l'énergie, le taux de croissance du secteur secondaire ressortirait à **6.1%** contre **8.8%** en 2013. Cependant, la branche BTP serait en forte croissance **(+20%)** en relation avec la poursuite des projets d'investissements publics et privés initiés en 2013 et l'entame de nouveaux projets publics, notamment la réhabilitation massive de la voirie à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur, les logements sociaux et le barrage de Soubré.

Grâce au dynamisme de toutes ses composantes, le secteur tertiaire enregistrerait une hausse de **12.4%** contre **9.6%** en 2013.

En 2015, il est attendu un taux de croissance de **10%** en Côte d'Ivoire dans l'hypothèse d'un taux d'inflation annuel moyen modéré, d'une maîtrise des dépenses et d'une réduction du déficit budgétaire. Les principales réformes de politiques économique et financière qui seront mises en œuvre concerneront les secteurs agricole, financier et bancaire, l'électricité, les mines et le pétrole, la filière café-cacao, les entreprises publiques, les finances publiques, l'environnement des affaires et l'administration publique.

• MALI

En 2014, l'activité économique au Mali, soutenue par les secteurs primaire et tertiaire, enregistrerait une croissance de **5.8%** contre **1.7%** en 2013. Le taux d'inflation resterait maîtrisé à **0.9%**.

La croissance du secteur primaire devrait atteindre **9.4%** en 2014. Cette performance s'expliquerait par la bonne pluviométrie et la mise à disposition des intrants agricoles dans de bonnes conditions. La

croissance du secteur est imputable à la branche de l'agriculture vivrière et à la culture du coton. Cependant, le secteur secondaire afficherait une croissance moindre estimée à **1.8%**. Le ralentissement du secteur provient du repli des activités industrielles notamment au niveau des industries textiles et des autres industries manufacturières qui enregistreraient des taux de croissance négatifs.

Le secteur tertiaire quant à lui devrait enregistrer une croissance de **4.8%**.

En 2015, il est attendu une croissance de **5.5%** soutenue par tous les secteurs. L'objectif de l'Etat malien est d'assurer la stabilité macroéconomique, d'instaurer une dynamique de croissance forte et soutenue créatrice d'emploi et de travailler au retour à une situation politique et sécuritaire normale.

• TOGO

En 2014, l'activité économique au Togo serait marquée par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA (Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire) et des efforts de reconstruction des infrastructures routières. Les investissements privés entrepris au Port Autonome de Lomé et à l'usine de clinker à Tabligbo seront achevés. Le taux de croissance serait de **5.5%** contre **5.4%** en 2013. Cette croissance, serait portée principalement par les bonnes performances des secteurs primaire et tertiaire, avec un taux d'inflation maîtrisé à **-0.1%**.

La croissance du secteur primaire ressortirait à **14.9%** contre une croissance nulle en 2013, tirée par l'augmentation de la production vivrière et des cultures de rente.

La valeur ajoutée du secteur secondaire progresserait de **5.4%** contre **5.2%** en 2013, suite à l'évolution des industries manufacturières ainsi que celle des branches électricité, eau et gaz et BTP. Les industries extractives connaîtraient une baisse en raison d'une régression attendue pour le phosphate et le clinker.

Bien orienté grâce à la croissance observée dans les activités du Port Autonome de Lomé et de l'Aéroport International, le secteur tertiaire enregistrerait une croissance de **6.7%** en 2014.

En 2015, il est attendu au Togo un taux de croissance de **5.7%**. Le gouvernement compte poursuivre ses efforts visant à assurer la stabilité macroéconomique

et à créer les conditions d'une croissance économique forte durable, inclusive et génératrice d'emplois avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des populations. Les projets d'investissement financés par le gouvernement avec le soutien des bailleurs de fonds, le retour graduel de la confiance du secteur privé, l'extension des capacités du Port Autonome de Lomé (par la construction d'un troisième quai) et

de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma de Lomé (construction d'une nouvelle aérogare), le démarrage de la production de l'usine de clinker de la Société SCANMINES, l'accroissement de la production du coton et de phosphate, sont des éléments déterminants du programme du gouvernement togolais pour les années à venir.

Sources :

Perspectives de l'économie mondiale du Fonds Monétaire International, octobre 2014, rapport semestriel de la surveillance multilatérale de l'UEMOA, décembre 2014



... Où et COMME
vous voulez en TEMPS RÉEL...
accéder à votre compte.



LA BANQUE AUTREMENT

CORIS BANK INTERNATIONAL BURKINA FASO



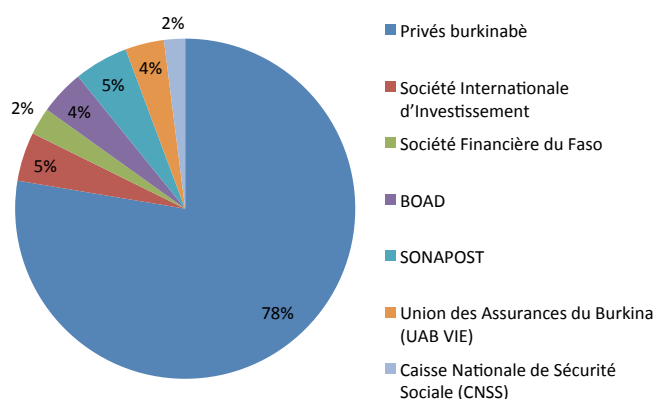
Diakarya OUATTARA

Directeur Général Adjoint CBI BF

“ En dépit de la situation du marché induisant une spéculation sur les ressources et un recul du rendement moyen des crédits, le Produit Net Bancaire est resté quasi stable en un an, à 32 472 millions en 2014 ”

1 - LA STRUCTURE DU CAPITAL

Structure du capital au 31 décembre 2014



2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prénom (s) et Nom	Fonction
M. Idrissa NASSA	Président du Conseil d'Administration
M. Pierre Claver DAMIBA	Administrateur, personne ressource
M. Bienvenu COMLAN	Administrateur, représentant la BOAD
M. Salam SANFO	Administrateur, représentant la SONAPOST
M. Soumaïla SORGHO	Administrateur, représentant l'UAB Vie
Mme Laurentine ZIDA	Administrateur, représentant la CNSS

3 - L'ACTIVITE

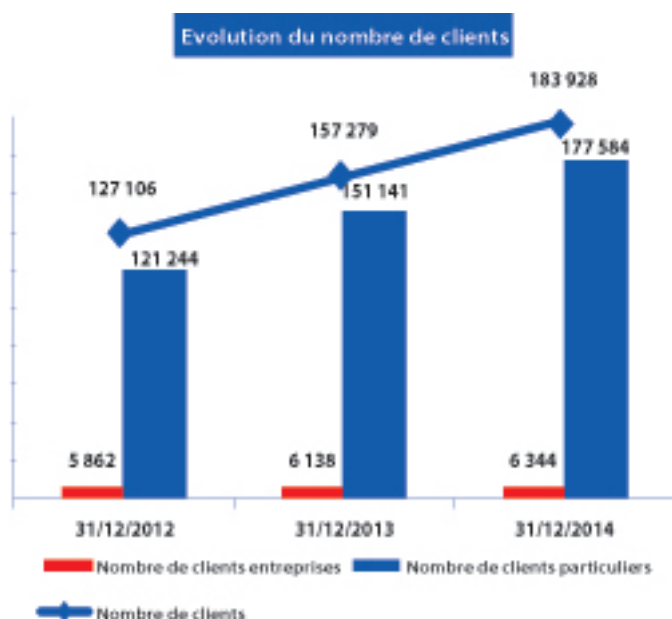
► Le Réseau

Au cours de l'exercice 2014, le réseau de distribution s'est densifié de **6 nouvelles agences (3 à Ouagadougou et 3 en province : Bagré, Dano et Cinkassé)**, portant le nombre à 35 agences disséminées à travers tout le pays.

Toujours dans le cadre de la politique de proximité, **deux GAB (Guichet Automatique de Banque) ont été installés** au cours de l'année 2014.

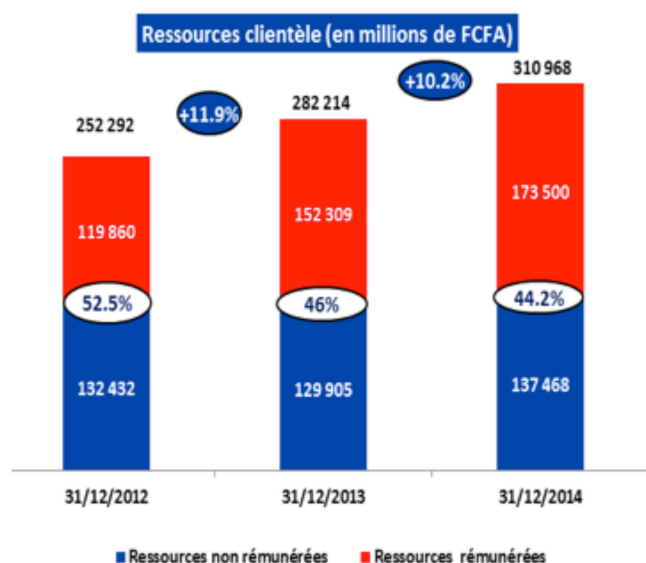


► Le Fonds de Commerce



Grâce à un effort soutenu en matière de recrutement (+26 649 entrées en relations nettes), le portefeuille a atteint **183 928 clients** au 31 décembre 2014. Sur le marché des particuliers, la conquête annuelle nette s'est établie à **26 443 clients**, permettant une progression de **17.5%**. Sur le segment des entreprises, le portefeuille a crû de **3.4%**, en un an.

► Les Ressources Clientèle

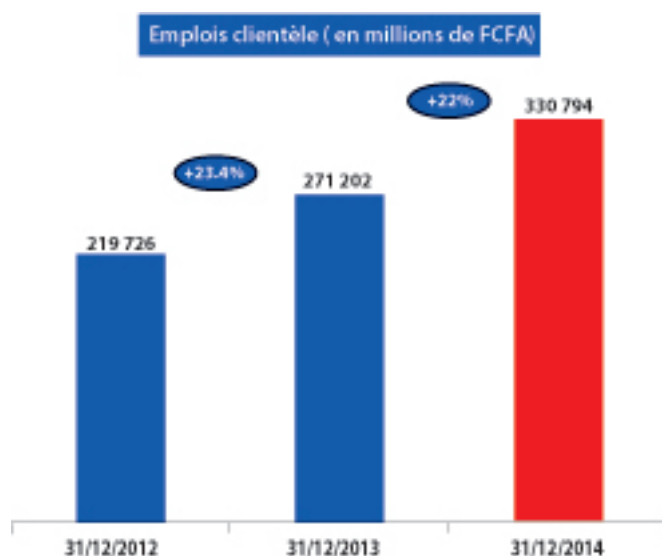


À fin 2014, les dépôts de la clientèle se sont établis à **311 milliards**, en progression de **10.2%** comparativement à l'année 2013. Cette évolution recouvre :

un accroissement de **13.9% (+21.2 milliards)** des ressources rémunérées, cette rubrique a bénéficié de la vigueur de la collecte de l'épargne et des dépôts à terme ;

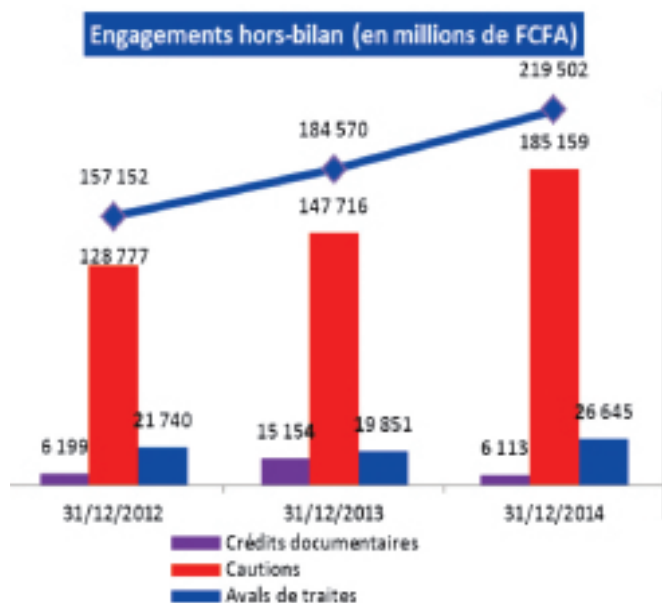
une progression de **5.7% (+7.4 milliards)** des dépôts non rémunérés.

► Les Emplois Clientèle



Au cours de l'exercice 2014, CBI BF a continué de soutenir activement l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets comme en témoigne la progression des encours de crédits nets de provisions **(+22%, soit +59.6 milliards)** par rapport à 2013, à **330.8 milliards** à fin 2014.

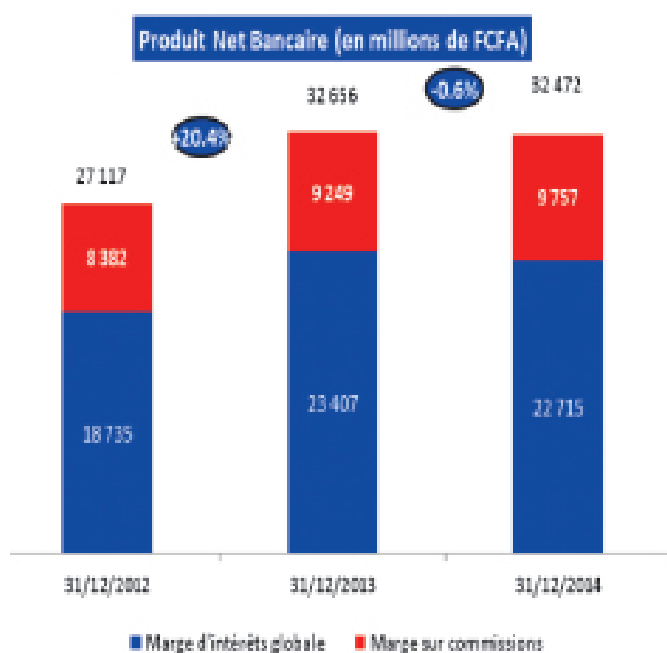
► Les engagements hors-bilan



Les engagements-hors bilan se sont établis à **219.5 milliards** à fin décembre 2014 contre **184.6 milliards** au 31 décembre 2013, soit une croissance de **18.9% (+34.9 milliards)**. Cette hausse tient à l'augmentation de l'encours de cautions (**+25.3%**, soit **+37.4 milliards**) boosté principalement par les cautions d'avance de démarrage et, dans une moindre mesure, l'encours de traites avalisées (**+34.2%**, soit **+6.8 milliards**).

4 - LES RESULTATS

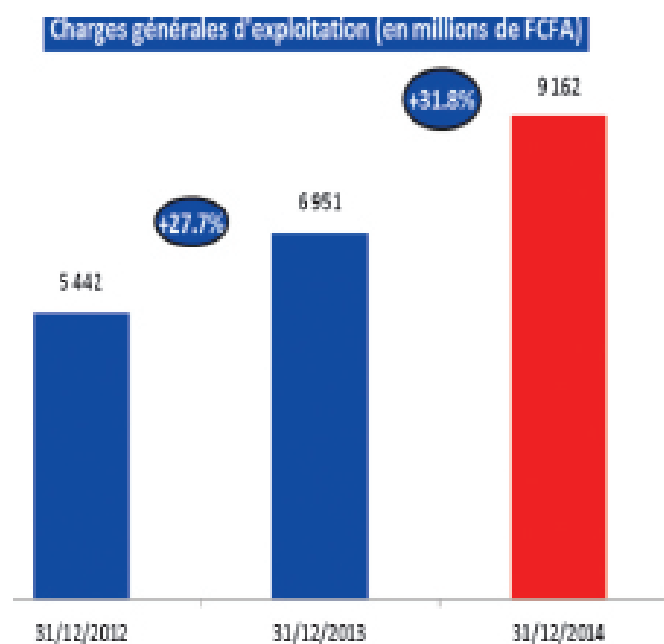
► Le Produit Net Bancaire



En dépit de la situation du marché induisant une spéculation sur les ressources et un recul du rendement moyen des crédits, le Produit Net Bancaire est resté quasi stable en un an, à **32 472 millions** en 2014.

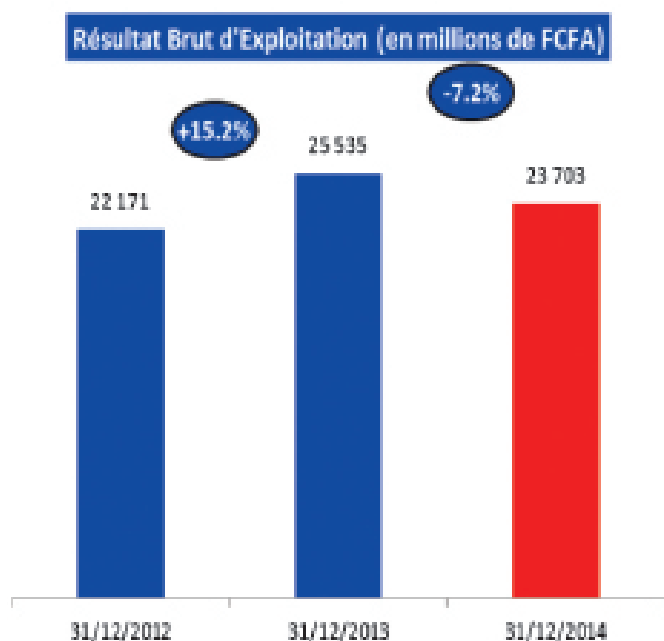
La marge d'intérêts globale représente **70%** du Produit Net Bancaire contre **30%** pour la marge sur commissions.

► Les Charges Générales d'Exploitation



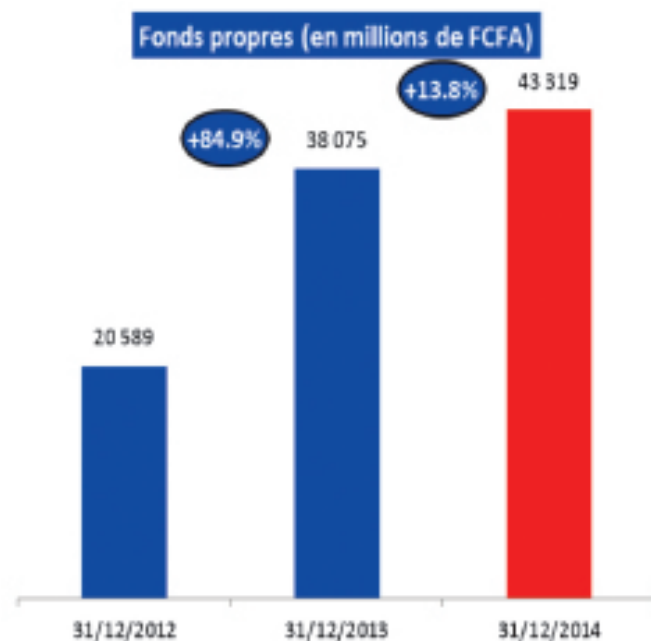
Au terme de l'année 2014, les charges générales d'exploitation se sont fixées à **9 162 millions** et ont progressé de **31.8% (+2 211 millions)** par rapport à celles de l'année précédente. En conséquence, le coefficient d'exploitation a augmenté de **6.9 points** comparativement à 2013 et reste maîtrisé à **28.2%** au 31 décembre 2014.

► Le Résultat Brut d'Exploitation



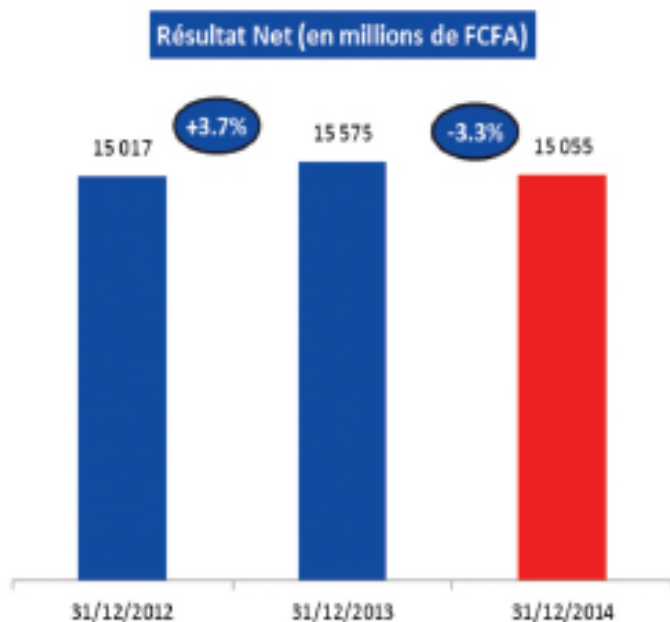
En retrait de **7.2%** (-1 832 millions) par rapport à l'exercice précédent, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint 23 703 millions.

5 - LES FONDS PROPRES



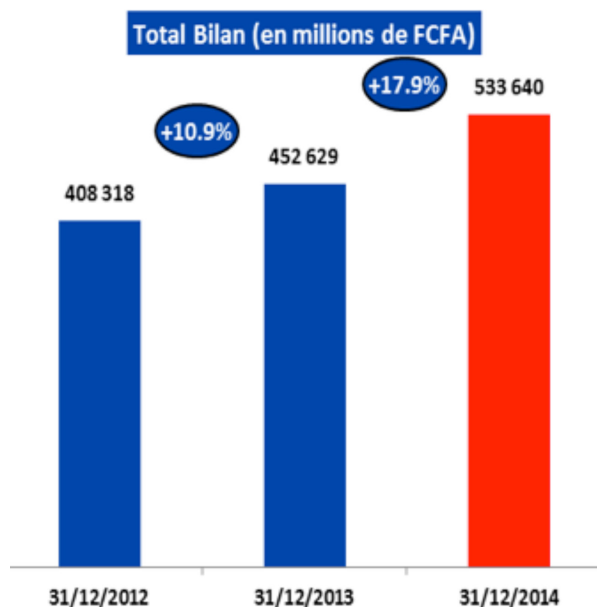
Les fonds propres de l'exercice 2014 se sont appréciés de **13.8%**, pour s'établir à **43.3 milliards** au 31 décembre 2014. Il en résulte un ROE de **33.8%**.

► Le Résultat Net



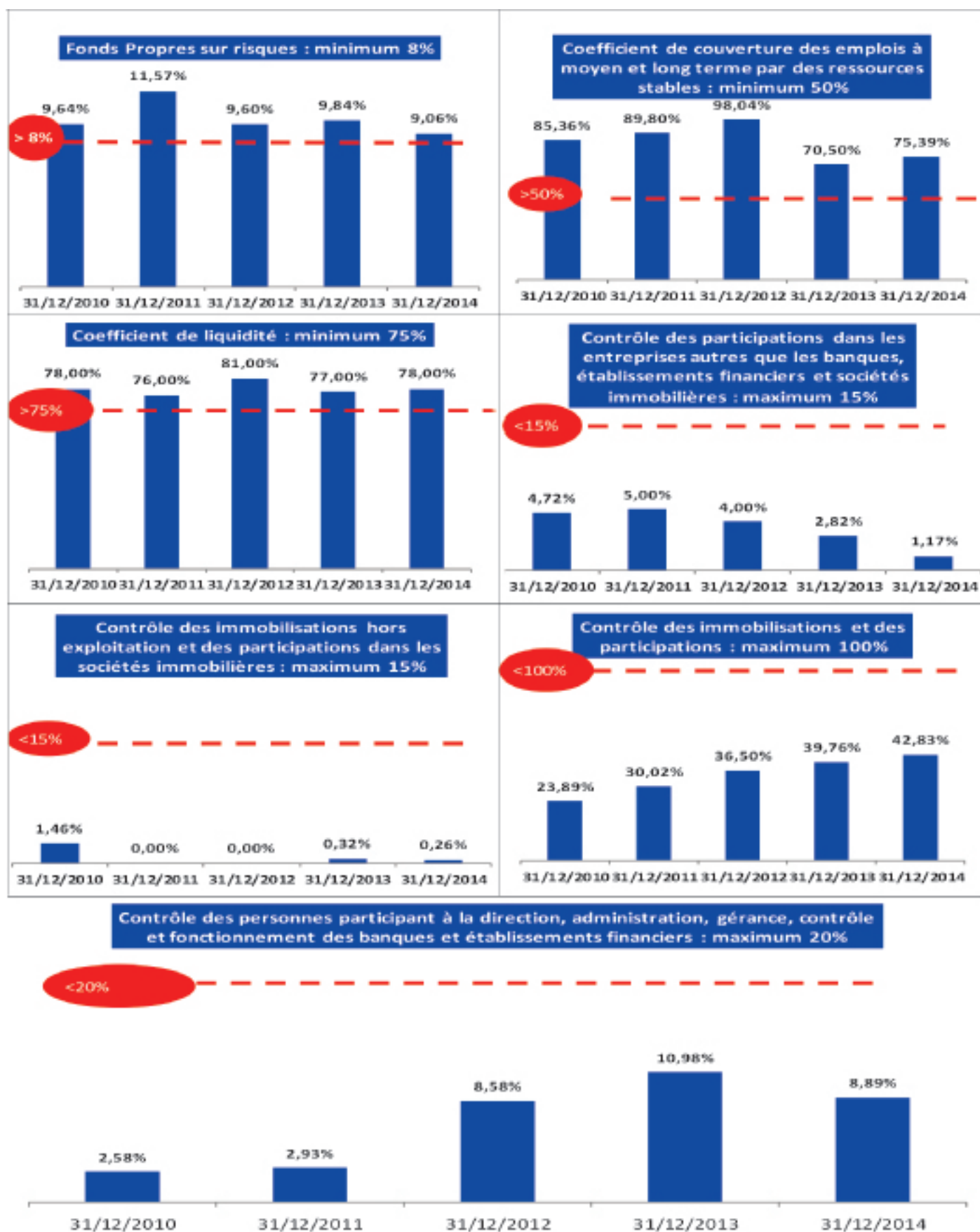
Le Résultat Net s'est inscrit en baisse de **3.3%**, pour atteindre **15 055 millions** au 31 décembre 2014, compte tenu d'un coût du risque de **4 948 millions**, d'une dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux de **420 millions** et d'une charge fiscale de **3 328 millions**.

6 - LE TOTAL BILAN



À l'issue de l'exercice 2014, le total bilan a atteint à **533.6 milliards**, en hausse de **17.9% (+81 milliards)** par rapport à fin 2013.

7 - LES RATIOS PRUDENTIELS



L'évolution des principaux ratios prudentiels au 31 décembre 2014 indique que l'ensemble des taux

réglementaires édictés par la Banque Centrale est respecté par la Banque.

8 - LE BILAN

Chiffres en millions de F CFA

ACTIF	2012	2013	2014	PASSIF	2012	2013	2014
Caisse	7 858	7 356	9 545	Dettes interbancaires	90 311	98 765	147 170
Créances interbancaires	53 263	39 437	35 133	A vue	89 111	96 065	138 470
A vue	22 144	21 749	20 093	Comptes créditeurs	11 688	12 106	3 430
Banque Centrale	11 235	12 778	12 391	Emprunts	77 423	83 959	135 040
Trésor public, CCP	1 503	1 011	3 253	A terme	1 200	2 700	8 700
Autres établissements de crédit	9 406	7 960	4 449	Dettes à l'égard de la clientèle	252 292	282 214	310 968
A terme	31 118	17 687	15 040	Comptes d'épargne à vue	21 671	29 046	35 872
Opérations avec la clientèle	219 726	270 940	330 794	Comptes d'épargne à terme	1 501	1 541	1 445
Portefeuille d'effets commerciaux	4 093	8 550	15 471	Bons de caisse	0	0	0
Crédit de campagne	0	0	0	Autres dettes à vue	118 247	119 328	124 427
Crédits ordinaires	4 093	8 550	15 471	Autres dettes à terme	110 872	132 299	149 225
Autres concours à la clientèle	212 627	260 044	311 449	Comptes d'ordre et divers	15 744	13 268	12 688
Crédit de campagne	3 022	12 093	12 597	Dettes représentées par un titre	4 300	3 600	2 900
Crédits ordinaires	175 518	213 840	252 947	Comptes bloqués d'actionnaire	10 000	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	34 087	34 110	45 905	Provisions pour risques et charges	65	1 132	1 540
Créances en souffrance	3 006	2 347	3 873	Fonds affectés	1 627	1 981	2 319
Créances douteuses et litigieuses	11 960	14 526	16 223	Fonds pour risques bancaires généraux	669	2 286	2 706
Provisions constituées	8 954	11 918	12 350	Capital	10 000	25 000	25 000
Titres de placement	108 942	108 614	122 992	Primes d'émission	0	0	0
Immobilisations financières	5 838	8 340	9 490	Réserve spéciale	3 293	5 532	7 869
Immobilisations incorporelles	149	182	277	Autres réserves	0	3 013	5 013
Immobilisations corporelles	6 026	9 642	10 615	Report à nouveau	5 000	263	412
Autres actif et Comptes d'ordre et divers	6 517	8 118	14 794	Résultat de l'exercice	15 017	15 575	15 055
TOTAL ACTIF	408 318	452 629	533 640	TOTAL PASSIF	408 318	452 629	533 640

9 - LE COMPTE D'EXPLOITATION

Chiffres en millions de F CFA

RUBRIQUE	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	Variation annuelle	
				Brute	%
Marge d'intérêts globale	18 735	23 407	22 715	-692	-3,0%
Marge sur commissions	8 382	9 249	9 757	508	5,5%
PRODUIT NET BANCAIRE	27 117	32 656	32 472	-184	-0,6%
Autres produits & charges bancaires	-82	-285	-222	63	-22,0%
Résultat sur immobilisations financières	578	115	615	500	433,6%
Charges générales d'exploitation	5 442	6 951	9 162	2 211	31,8%
Charges du personnel	1 876	2 489	3 040	551	22,1%
Charges d'exploitation	2 714	3 260	4 696	1 436	44,0%
Dotations aux amortissements	852	1 202	1 425	224	18,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22 171	25 535	23 703	-1 832	-7,2%
Dotations nettes de reprises	3 371	4 149	4 948	799	19,3%
RESULTAT NON COURANT	-90	124	48	-76	-61,4%
DOTATIONS FRBG	180	1 618	420	-1 198	-74,0%
RESULTAT AVANT IMPOT	18 530	19 892	18 383	-1 510	-7,6%
Impôts sur les sociétés	3 513	4 317	3 328	-989	-22,9%
RESULTAT NET	15 017	15 575	15 055	-520	-3,3%

10 - LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

► Rapport général sur les comptes

Ouagadougou, le 15 mars 2015

Aux Actionnaires
de Coris Bank International SA

**01 BP : 6585 Ouagadougou 01
BURKINA FASO**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires et en application des dispositions des articles 711 à 714 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, suite aux contrôles et vérifications effectués sur les états financiers annuels de Coris Bank International SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les comptes de la société sont établis par la Direction Générale de la société et arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- ✓ les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont présentés dans ce rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- ✓ les observations sur le contrôle des états financiers ;
- ✓ les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- ✓ les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications y afférentes.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes en millions de F CFA :

ELEMENTS	millions/ FCFA 31/12/14	millions/ FCFA 31/12/13
Total Bilan	533 640	452 629
Fonds propres effectifs	36 285	32 937
Résultat net	15 055	15 575

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève des jugements des commissaires aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, les commissaires aux comptes prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre responsabilité est également de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les lois et règlements régissant la vie des sociétés et le secteur bancaire.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

Nous certifions que les comptes annuels de Coris Bank International SA arrêtés au 31/12/2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

*** Fonctionnement des organes sociaux**

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

*** Fonctionnement du contrôle interne**

Nous vous informons que durant l'exercice 2014, les rapports périodiques et réglementaires de la CBI SA prévus par la circulaire de la Commission Bancaire n°003-2011/CB du 01 février 2011 nous ont été régulièrement transmis.

Nous avons examiné les procédures administratives et comptables de la banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers. Cette revue a été effectuée sur la base de sondages et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles de la banque.

A l'issue de nos contrôles, nous avons émis une lettre de recommandations portant à la fois sur la poursuite de l'amélioration du système de contrôle interne, sur l'organisation comptable et le traitement de l'information.

Eu égard à notre connaissance de Coris Bank International, les recommandations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion.

- Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons vérifié le respect par la CBI SA des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tous les ratios sont conformes aux normes prévues par la réglementation.

La banque a introduit en 2014, au titre des PME et principalement des gros engagements, cinquante (50) dossiers de demande d'accord de classement en faveur de sa clientèle ; au 31 décembre 2014, quatre (4) dossiers ont reçu l'agrément de la BCEAO.

- Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*** Rapport de gestion**

Conformément aux normes de la profession et aux vérifications prévues par l'article 713 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, nous avons procédé aux vérifications spécifiques.

Le Conseil d'Administration de votre société nous a communiqué le rapport de gestion tel que prévu à l'article 713 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit de Sociétés Commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique. Nous n'avons aucune observation particulière sur la sincérité et la concordance des informations contenues dans ce document par rapport aux états financiers audités.

*** Rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

En application des dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des

sociétés commerciales et du GIE, nous certifions que le montant global brut des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à la somme de FCFA cinq cent trente six millions quatre cent dix-neuf mille sept cent soixante onze francs CFA (F/FCFA 536 419 771) contre quatre cent quatre vingt dix-neuf millions six cent deux mille trois cent vingt et trois francs CFA (FCFA 499 602 323) au 31/12/2013.

► Rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration de la Coris Bank International au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue.

► Rapport spécial sur les conventions réglementées

Il nous appartient, conformément à l'article 440 du droit des sociétés et du groupement d'intérêt économique OHADA, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que toutes les indications, vous permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des conventions analysées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Au titre de 2014, votre conseil d'administration ne nous a pas avisé conformément aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA de la signature d'une (1) convention réglementée.

- Convention nouvelle

*** Convention : signée entre Coris Holding et Coris Bank International SA :**

Objet : Assistance et conseil technique à Coris Bank International SA

Administrateur concerné : IDRISSE NASSA

Montant : Non indiqué (Les prestations bénéficient d'un prorata de déduction, ramenant la proportion de TVA à 92.48 %)

Effets produits durant l'exercice : le montant HT est de F/CFA 894 757 548 sur l'exercice de revue, et un montant TTC de F/CFA 1 041 713 276.

- Conventions anciennes

Votre conseil d'administration nous a avisé que les cinq (05) anciennes conventions citées ci-dessous continuent à produire leurs effets, à l'exception de celle signée avec Valoris Holding qui est devenue caduque:

- La société Valoris Holding et CORIS BANK INTERNATIONAL SA,
- la société Financière du Faso (S2F) et CORIS BANK INTERNATIONAL SA,
- la société Internationale d'Investissement (S2I) et CORIS BANK INTERNATIONAL SA,
- la SONAPOST et CORIS BANK INTERNATIONAL SA, la CNSS et CORIS BANK INTERNATIONAL SA .

*** Convention 1 : signée entre Valoris Holding et Coris Bank International SA :**

Objet : Assistance et conseil technique, réalisation d'audits opérationnels dans les différentes agences de Coris Bank International SA

Administrateur concerné : IDRISSE NASSA

Durée : 3 ans

Montant : F/CFA 200 000 000 HT/an (et les prestations échappant au champ d'application feront l'objet de négociation spécifique)

Effets produits durant l'exercice : Néant.

*** Convention 2 : signée entre la société Financière du Faso (S2F) et Coris Bank International SA :**

Objet : Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire.

Actionnaire concerné : la société Financière du Faso (S2F)

Montant du dépôt à terme en compte courant bloqué : 1 000 000 000 FCFA.

Durée : cinq (5) ans.

Rémunération : intérêt annuel au taux de 7% l'an.

Effets produits durant l'exercice sous revue : F/CFA 70 000 000.

Date d'échéance : 05/02/18

*** Convention 3 : signée entre la société Internationale d'Investissement (S2I) et Coris Bank International SA :**

Objet : Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire.

Actionnaire concerné : la société Internationale d'Investissement (S2I).

Montant du dépôt à terme en compte courant bloqué : 2 000 000 000 FCFA.

Durée : cinq (5) ans.

Rémunération : intérêt annuel au taux de 7% l'an.
Effets produits durant l'exercice sous revue : FCFA 140 000 000

Date d'échéance : 05/02/18

*** Convention 4 : signée entre la Société Nationale des postes (SONAPOST) et Coris Bank International SA :**

Objet : Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire.

Actionnaire concerné : la société National des Postes (SONAPOST)

Montant du dépôt à terme en compte courant bloqué : 5 000 000 000 FCFA.

Durée : trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : intérêt annuel au taux de 7% l'an.
Effets produits durant l'exercice sous revue : F/CFA 350 000 000.

Date d'échéance : 08/12/16

*** Convention 5 : signée entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et Coris Bank International SA :**

Objet : Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire.

Actionnaire concerné : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Montant du dépôt à terme en compte courant bloqué : 5 000 000 000 FCFA.

Durée : trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : intérêt annuel au taux de 7% l'an.

Effets produits durant l'exercice sous revue : F/CFA

350 000 000.

Date d'échéance : 27/02/17

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean Baptiste SO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

Paulin OUEDRAOGO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

CORIS DAYS 2014

TENKODOGO



BIENVENUE DU CHEF D'AGENCE A LA DÉLÉGATION



RENCONTRE AVEC LES NOTABLES DE LA RÉGION



DON AU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL



DON A LA MAIRIE DE TENKODOGO



SOIRÉE DE GALA AVEC REMISE DE PRIX



RENCONTRE AVEC LES OPERATEURS ÉCONOMIQUES DE RÉGION



ACTIVITÉ SPORTIVE



ACTIVITÉ DE REBOISEMENT

Une Banque Citoyenne



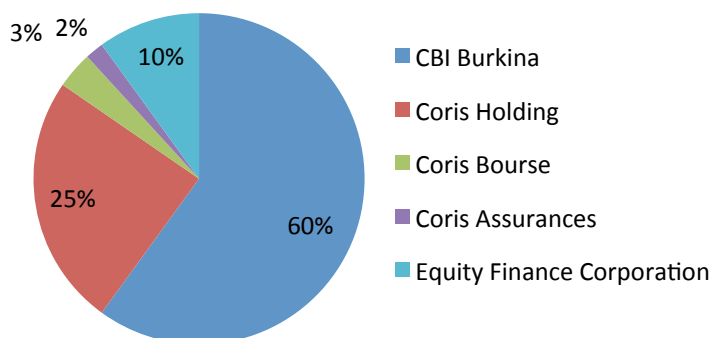
Ousmane SANA

Directeur Général CBI CI

“ En 2014, CBI Côte d'Ivoire a réalisé des performances dans la collecte de ressources. Les dépôts de la clientèle se sont appréciés de près de 149.8%, pour atteindre 43.5 milliards à fin 2014. ”

1 - LA STRUCTURE DU CAPITAL

Structure du capital au 31 décembre 2014

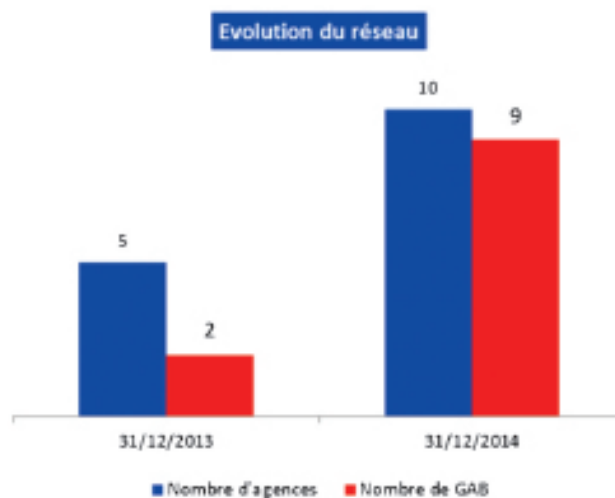


2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prénom (s) et Nom	Fonction
M. Emmanuel SAWADOGO	Président du Conseil d'Administration
M. Jean Marie KOMPAORE	Administrateur, représentant Coris Bank Burkina
M. Yacouba SARE	Administrateur, représentant Coris Bourse
M. Diakarya OUATTARA	Administrateur, représentant Coris Assurances
M. Abdoulaye K. DIOMANDE	Administrateur, représentant Equity Finance Corporation

3 - L'ACTIVITE

► Le Réseau



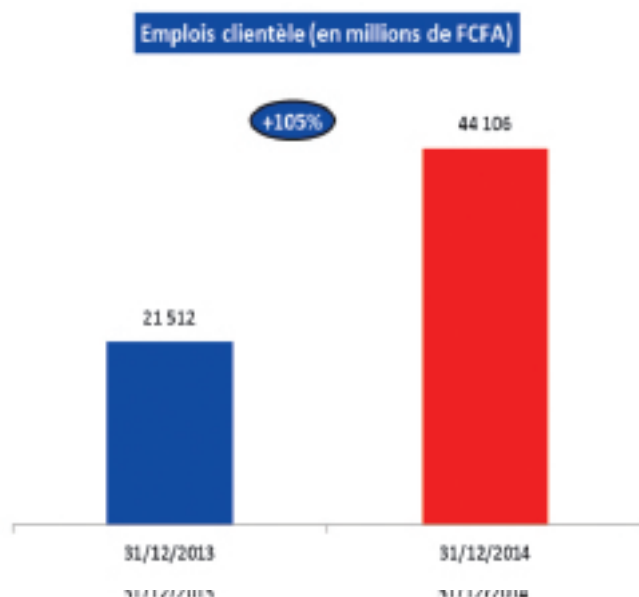
CBI Côte d'Ivoire a poursuivi l'extension de son réseau à travers l'ouverture de **5 nouvelles agences** et l'installation de **7 GAB** en 2014, portant le réseau global à **10** points de vente dont **9** équipés en GAB.

► Le Fonds de Commerce



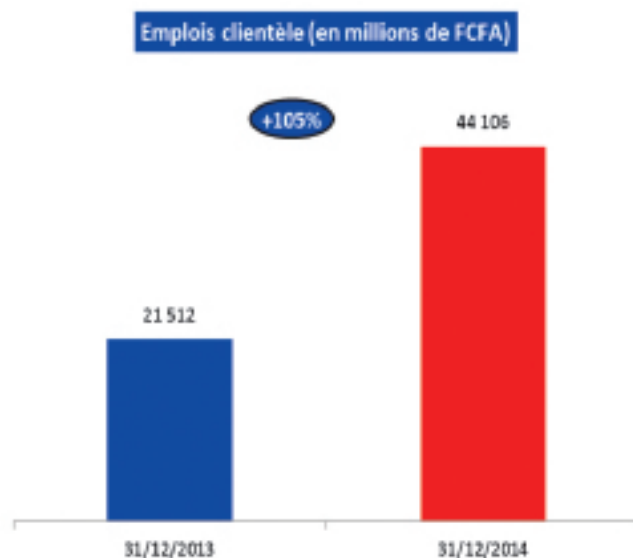
Le fonds de commerce a connu un gonflement entre 2013 et 2014, pour atteindre **12 114** clients au 31 décembre 2014 (**10 547** particuliers et **1 567** entreprises).

► Les Ressources Clientèle



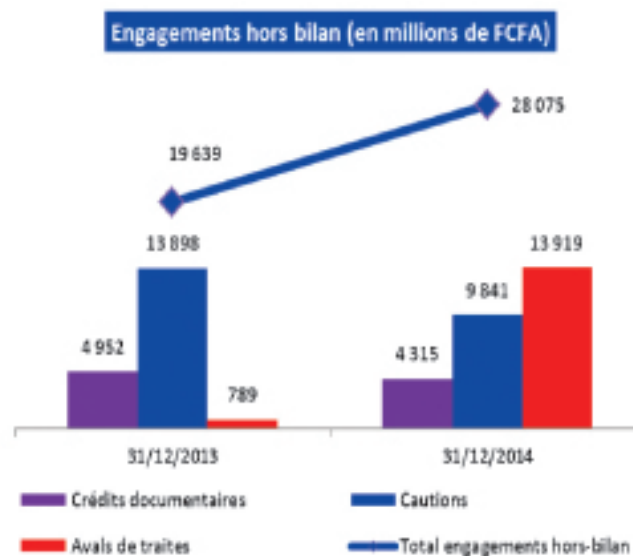
En 2014, CBI Côte d'Ivoire a réalisé des performances dans la collecte de ressources. Les dépôts de la clientèle se sont appréciés de près de **149.8%**, pour atteindre **43.5 milliards** à fin 2014.

► Les Emplois Clientèle



Le développement de l'activité de crédit est resté soutenu avec une croissance annuelle des encours de crédits de **105%** qui ont atteint **44.1 milliards** à fin 2014.

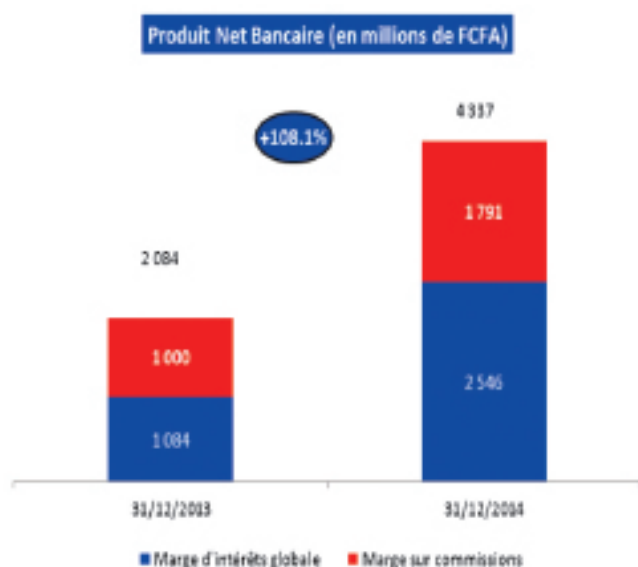
► Les Engagements hors bilan



L'encours d'engagements hors bilan a progressé de **43%** par rapport à 2013 et s'est élevé à **28.1 milliards**, tiré par les traites avalisées.

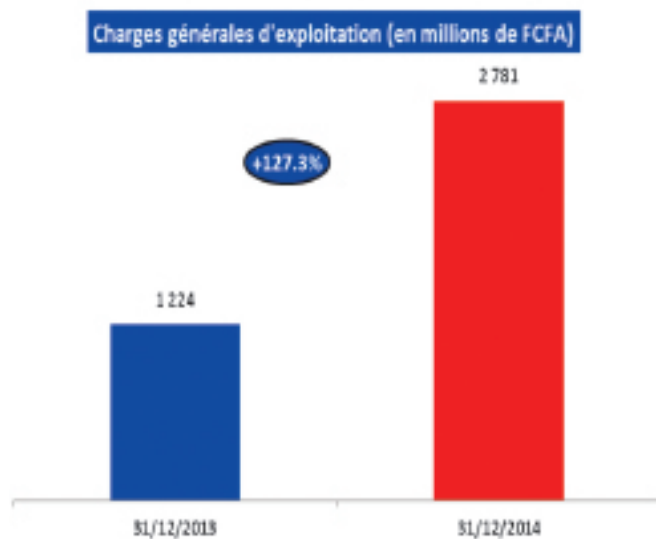
4 - LES RESULTATS

► Le Produit Net Bancaire



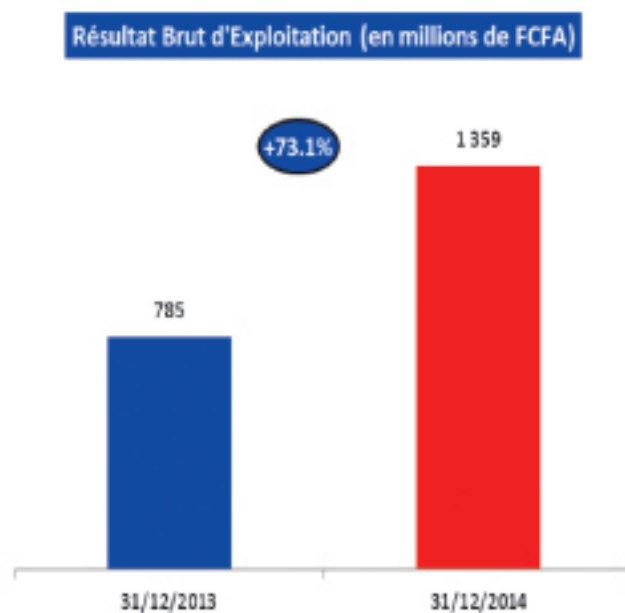
Le Produit Net Bancaire s'est amélioré de **108.1%** en un an, pour clôturer l'exercice 2014 à **4 337 millions**. La marge d'intérêts globale représente **58.7%** contre **41.3%** pour les commissions.

► Les Charges Générales d'Exploitation



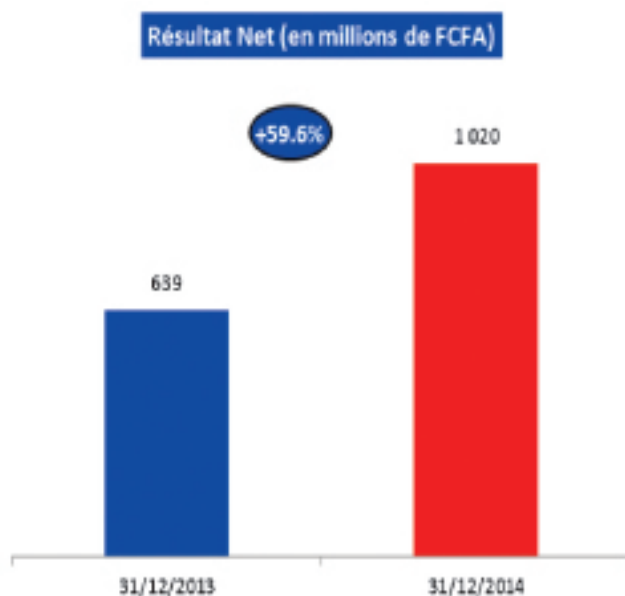
Les charges générales d'exploitation qui ont subi l'extension du réseau d'agences ont augmenté de **127.3%**, pour se fixer à **2 781 millions**.

► Le Résultat Brut d'Exploitation



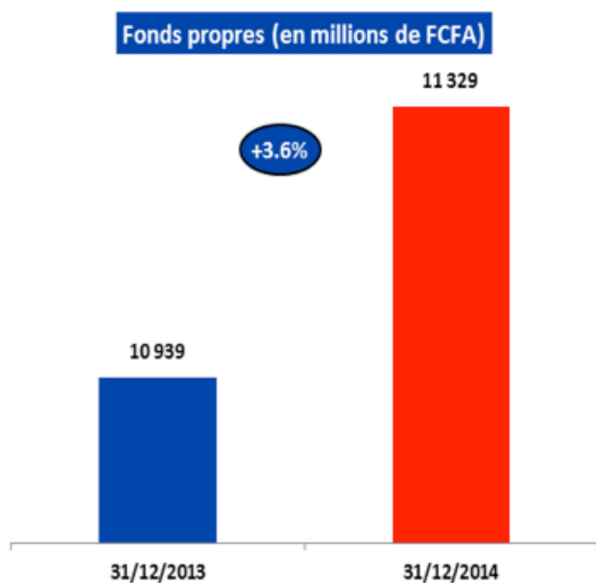
Le résultat brut d'exploitation s'est établi à **1 359 millions** en 2014, en hausse de **73.1%** par rapport à 2013, en raison de la bonne tenue de l'activité.

► Le Résultat Net



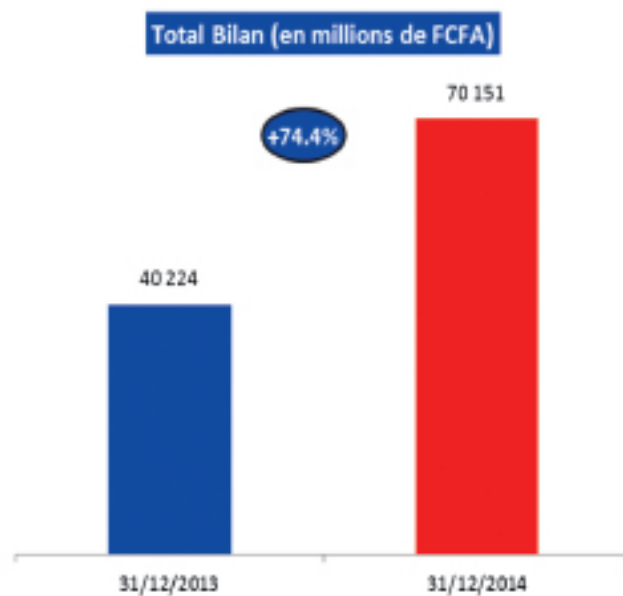
Le résultat net est ressorti à **1 020 millions**, à l'issue de l'année 2014 contre **639 millions** en 2013, soit une hausse de **59.6%**.

5 - LES FONDS PROPRES



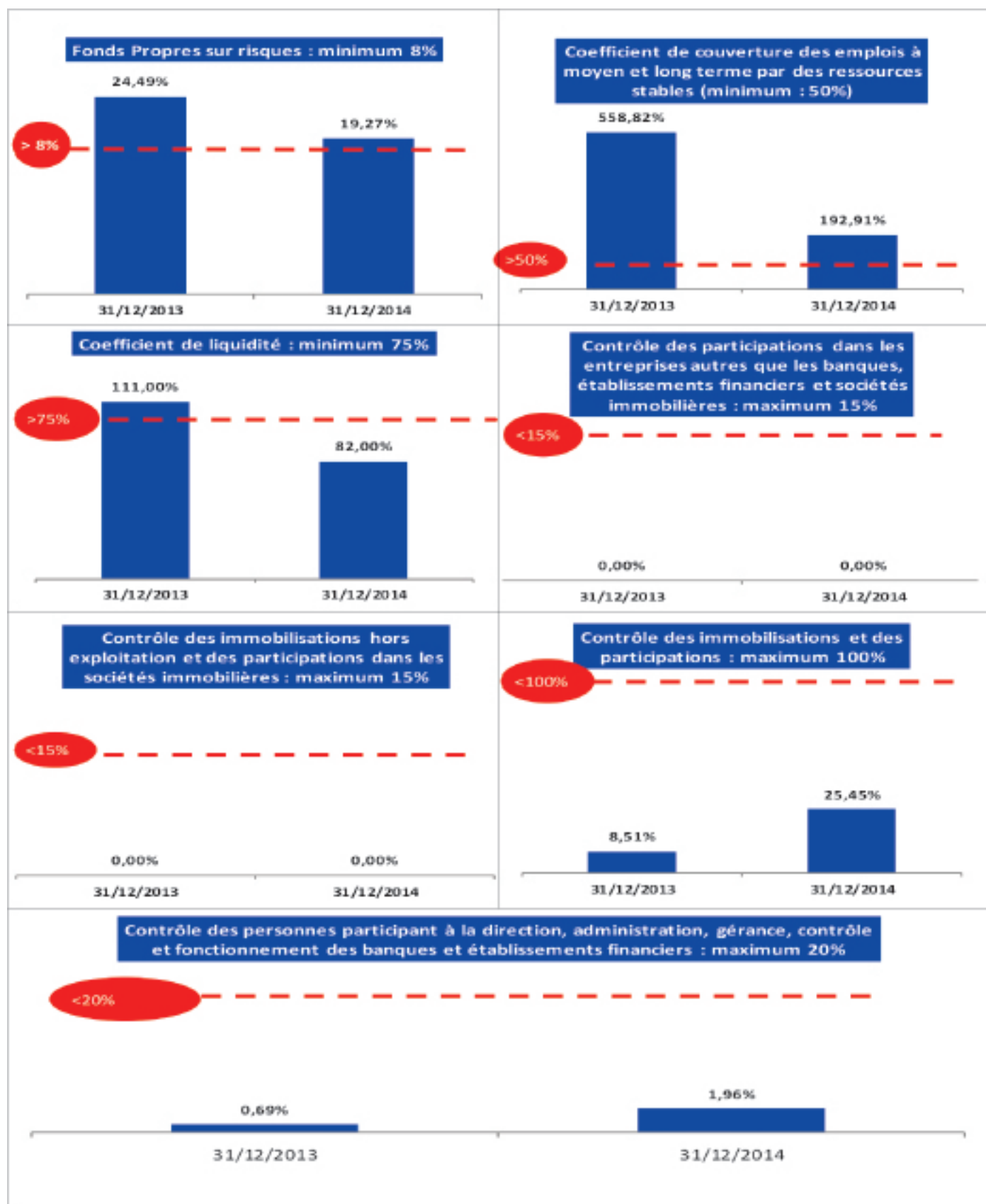
Les fonds propres à fin 2014, hors résultat net, se sont établis à **11.3 milliards** contre **10.9 milliards** en 2013, soit une appréciation de **3.6%**.

6 - LE TOTAL BILAN



À fin décembre 2014, le total bilan s'est fixé à **70.1 milliards** contre **40.2 milliards** en 2013, soit une croissance de **74.4%**.

7 - LES RATIOS PRUDENTIELS



L'évolution des principaux ratios prudentiels au 31 décembre 2014 indique que l'ensemble des taux

réglementaires édictés par la Banque Centrale est respecté par CBI Côte d'Ivoire.

8 - LE BILAN

Chiffres en millions de F CFA

ACTIF	2013	2014	PASSIF	2013	2014
Caisse	423	1 644	Dettes interbancaires	10 205	11 687
Créances interbancaires	6 621	3 941	<i>A vue</i>	<i>10 205</i>	<i>11 687</i>
<i>A vue</i>	<i>6 621</i>	<i>3 090</i>	Comptes créditeurs	3 652	1 687
Banque Centrale	2 668	2 315	Emprunts	6 553	10 000
Trésor public, CCP	0	0	<i>A terme</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Autres établissements de crédit	3 953	775	Dettes à l'égard de la clientèle	17 430	43 542
<i>A terme</i>	<i>0</i>	<i>851</i>	Comptes d'épargne à vue	498	3 340
Opérations avec la clientèle	21 512	44 106	Comptes d'épargne à terme	0	0
<i>Portefeuille d'effets commerciaux</i>	<i>11 186</i>	<i>3 281</i>	Bons de caisse	0	0
Crédit de campagne	0	0	Autres dettes à vue	9 928	27 399
Crédits ordinaires	11 186	3 281	Autres dettes à terme	7 003	12 803
<i>Autres concours à la clientèle</i>	<i>10 238</i>	<i>40 732</i>	Comptes d'ordre et divers	1 012	2 550
Crédit de campagne	0	7 844	Dettes représentées par un titre	0	0
Crédits ordinaires	8 787	29 187	Comptes bloqués d'actionnaire	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	1 451	3 701	Provisions pour risques et charges	0	23
<i>Créances en souffrance</i>	<i>87</i>	<i>93</i>	Fonds affectés	19	69
Créances douteuses et litigieuses	87	146	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Provisions constituées	0	53	Capital	10 400	10 400
Titres de placement	6 000	11 323	Primes d'émission	520	520
Immobilisations financières	290	703	Réserve spéciale	0	96
Immobilisations incorporelles	373	319	Autres réserves	0	64
Immobilisations corporelles	1 298	2 144	Report à nouveau	0	180
Autres actif et Comptes d'ordre et divers	3 707	5 970	Résultat de l'exercice	639	1 020
TOTAL ACTIF	40 224	70 151	TOTAL PASSIF	40 224	70 151

9 - LE COMPTE D'EXPLOITATION

Chiffres en millions de F CFA

RUBRIQUE	31/12/2013	31/12/2014	Variation annuelle	
			Brute	%
Marge d'intérêts globale	1 084	2 546	1 462	134,8%
Marge sur commissions	1 000	1 791	791	79,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 084	4 337	2 253	108,1%
Autres produits & charges bancaires	-32	-197	-165	519,6%
Résultat sur immobilisations financières	-44	0	44	-100,0%
Charges générales d'exploitation	1 224	2 781	1 557	127,3%
Charges du personnel	485	1 048	563	116,0%
Charges d'exploitation	595	1 324	729	122,5%
Dotations aux amortissements	143	409	266	185,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	785	1 359	574	73,1%
Dotations nettes de reprises	2	84	82	3753,7%
RESULTAT NON COURANT	-17	-64	-47	271,9%
DOTATIONS FRBG	0	0	0	-
RESULTAT AVANT IMPOT	766	1 210	444	58,1%
Impôts sur les sociétés	127	190	63	50,1%
RESULTAT NET	639	1 020	381	59,6%

10 - LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

► Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'ordonnance N° 2009-385 du 1^{er} Décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

-L'audit des comptes annuels de CORIS BANK International Côte d'Ivoire SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

-Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;

-Le respect de la réglementation prudentielle ;

-Le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Banque. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont , au regard des règles et principes comptables du plan comptable bancaire de l'UMOA et des prescriptions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en matière de présentation des comptes annuels , réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que de la

situation financière et du patrimoine de CORIS BANK International Côte d'Ivoire SA à la fin dudit exercice .

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux autres vérifications spécifiques prévues par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Respect de la réglementation prudentielle

En application de la réglementation bancaire et conformément aux normes de la profession, nous avons procédé aux vérifications relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant aux respects des ratios prudentiels.

Conformément à l'article 45 de la loi bancaire N° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous devrions vérifier les encours de crédits accordés directement ou indirectement aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote , aux personnes qui participent à la direction , à l'administration , à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction , d'administration ou de gérance , ou détiennent plus du quart du capital social. Ces encours s'élèvent au 31 décembre 2014 à 205 millions, soit 1 ,96% des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20% des fonds propres effectifs.

► Rapport spécial des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au

droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent les conventions directes ou indirectes entre la Banque et l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général Adjoint, ou entre CBI CI et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur ou directeur.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales (article 439).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de la loi bancaire du 1^{er} Décembre 2009, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par la Banque aux personnes participant à la Direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque, ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

*** Conventions relevant des articles 438 à 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA**

- Conventions conclues au cours de l'exercice 2014

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, le Président du Conseil

d'Administration de la Banque nous a donné avis de la convention suivante conclue au cours de l'exercice 2014.

- Convention d'assistance technique avec Coris Bank International Burkina Faso

Dirigeant commun

Coris Bank International Burkina Faso représenté par M. Emmanuel SAWADOGO

Nature et objet

Coris Bank International Burkina Faso fournit à Coris Bank International Côte d'Ivoire les services de gestion et d'assistance technique dans les domaines suivants :

- Missions périodiques d'évaluation de mise à disposition du savoir-faire et de conformité ;
- Missions d'audit des procédures et de contrôle général ;
- Prestations de service de courte durée ;
- Toute autre mission répondant à un besoin de Coris Bank Côte d'Ivoire compatible avec la compétence et la disponibilité de ses équipes ;
- Organisation de séminaires stratégiques.

*** Conventions relevant de l'article 45 de l'ordonnance N°2009-385 du 1er Décembre 2009**

En application de l'article 45 de l'ordonnance N° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts ou garanties consentis par l'établissement financier à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Ces en-cours s'élèvent au 31 décembre 2014 à FCFA 205 millions soit 1,96% des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20% des fonds propres effectifs.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers
Souleymane SORO
Associé

Deloitte Côte d'Ivoire
Marc WABI
Associé

Partenaire privilégié
de **l'agrobusiness** en Afrique



La Banque Autrement



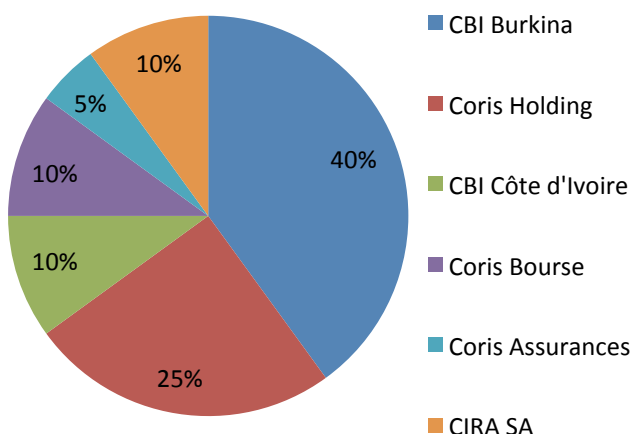
Aïssata SIDIBE

Directrice Générale CBI Mali

“ À fin décembre 2014, l'encours global de ressources clientèle s'est élevé à 15.6 milliards. Les dépôts non rémunérés se sont fixés à 13.6 milliards, soit 87% de l'encours global . ”

1 - LA STRUCTURE DU CAPITAL

Structure du capital au 31 décembre 2014



2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

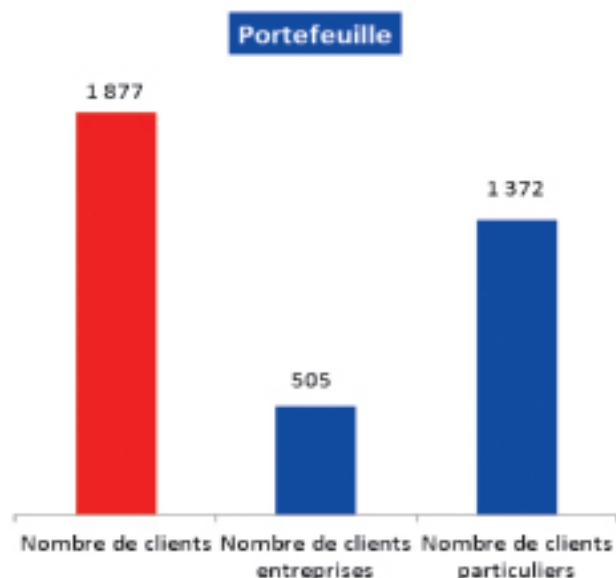
Prénom (s) et Nom	Fonction
M. Yacouba SARE	Président du Conseil d'Administration
Mlle Awa FAYE	Administrateur, représentant Coris Bank Burkina
M. Emmanuel SAWADOGO	Administrateur, représentant Coris Holding
M. Seydou SANOU	Administrateur, représentant Coris Bank Côte d'Ivoire
Mme Alice KABORE	Administrateur, représentant Coris Bourse
M. Mamadou S. COULIBALY	Administrateur, représentant CIRA SA

3 - L'ACTIVITE

► Le Réseau

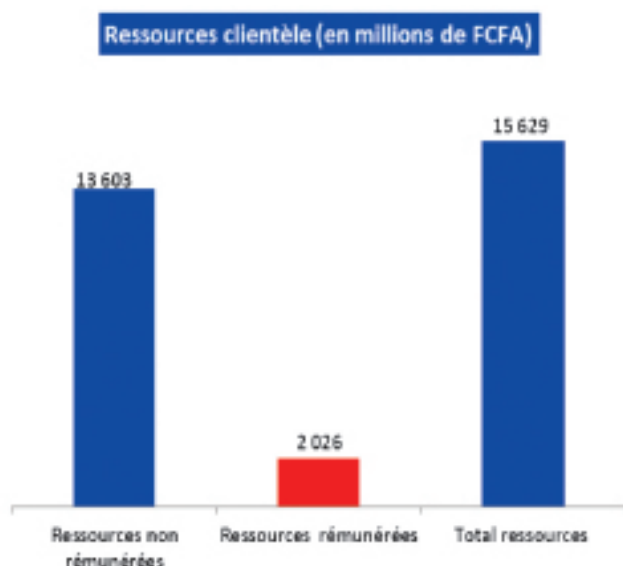
Coris Bank International Mali a ouvert officiellement ses portes le 01 août 2014. Le réseau de distribution à fin 2014 est composé de **4** agences (l'agence principale, l'agence Place de Niono, l'agence Kalaban, l'agence BacoDjicoroni).

► Le Fonds de Commerce



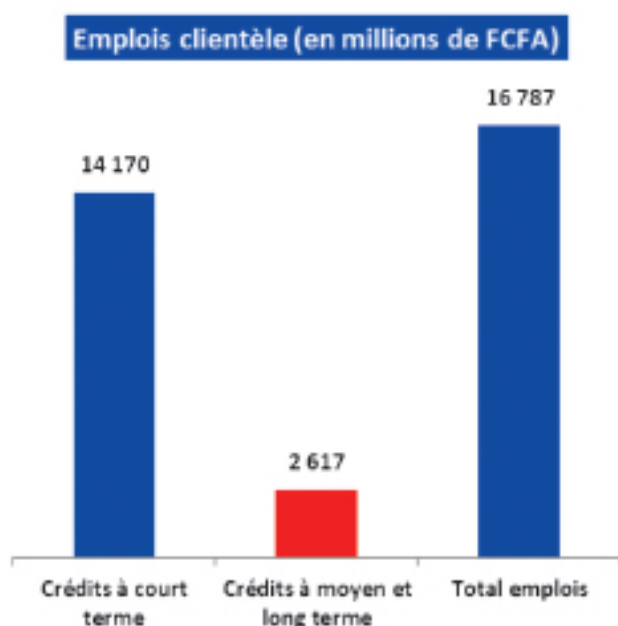
1877 clients ont été conquis en 4 mois d'activité. Le nombre d'entreprises clientes est de **505** au 31 décembre 2014 contre **1 372** pour la clientèle de particuliers.

► Les Ressources Clientèle



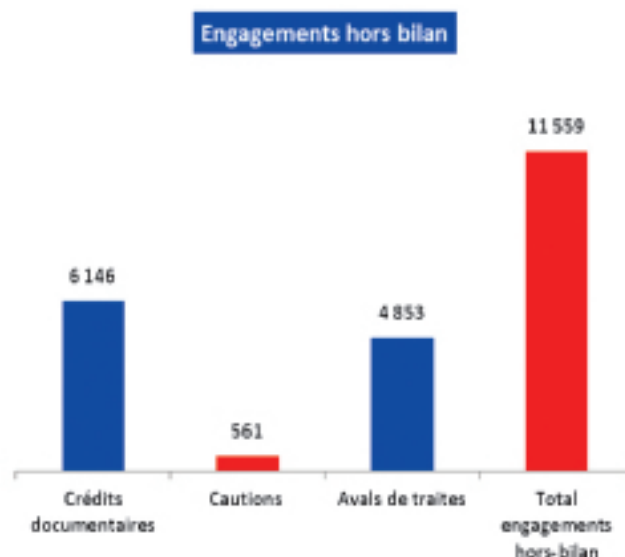
À fin décembre 2014, l'encours global de ressources clientèle s'est élevé à **15.6 milliards**. Les dépôts non rémunérés se sont fixés à **13.6 milliards**, soit **87%** de l'encours global.

► Les Emplois Clientèle



Au terme de l'année 2014, les crédits à l'économie malienne se sont élevés à **16.8 milliards**.

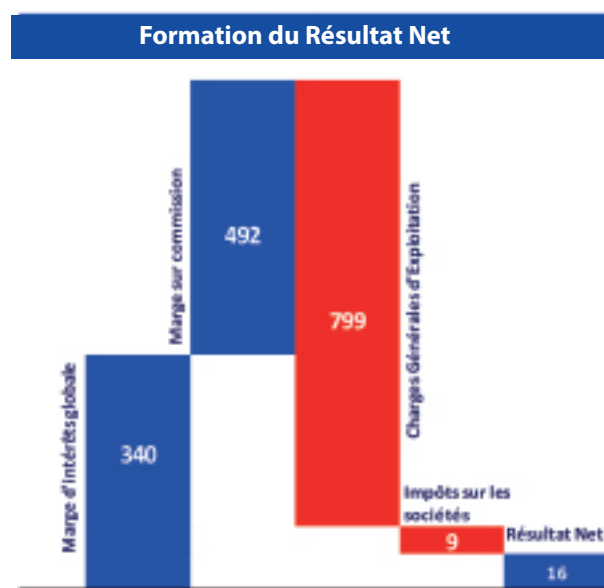
► Les Engagements hors bilan



Les engagements hors bilan se sont établis à **11.6 milliards**.

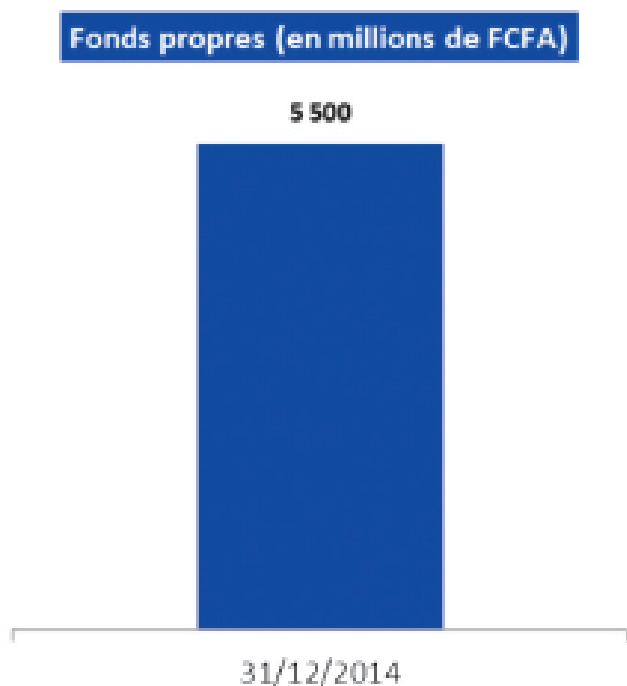
Les crédits documentaires (**6.1 milliards**) et les traites avalisées (**4.8 milliards**) composent les rubriques les plus importantes des engagements hors bilan.

4 - LES RESULTATS



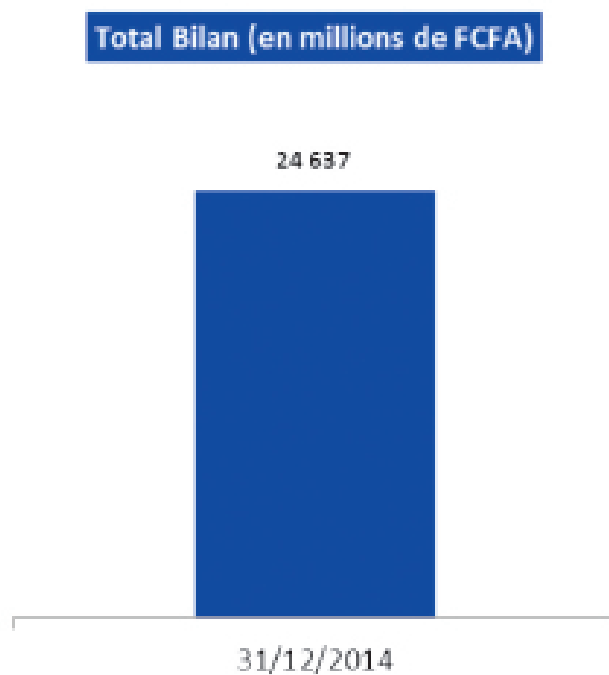
Au titre de l'exercice 2014, le Produit Net Bancaire s'est élevé à **832 millions** (**340 millions** au titre de la marge d'intérêts globale et **492 millions** au titre des commissions). Parallèlement, les charges générales d'exploitation se sont fixées à **799 millions**. Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation est ressorti à **25 millions** et le résultat net à **16 millions** après une charge fiscale de **9 millions**.

5 - LES FONDS PROPRES



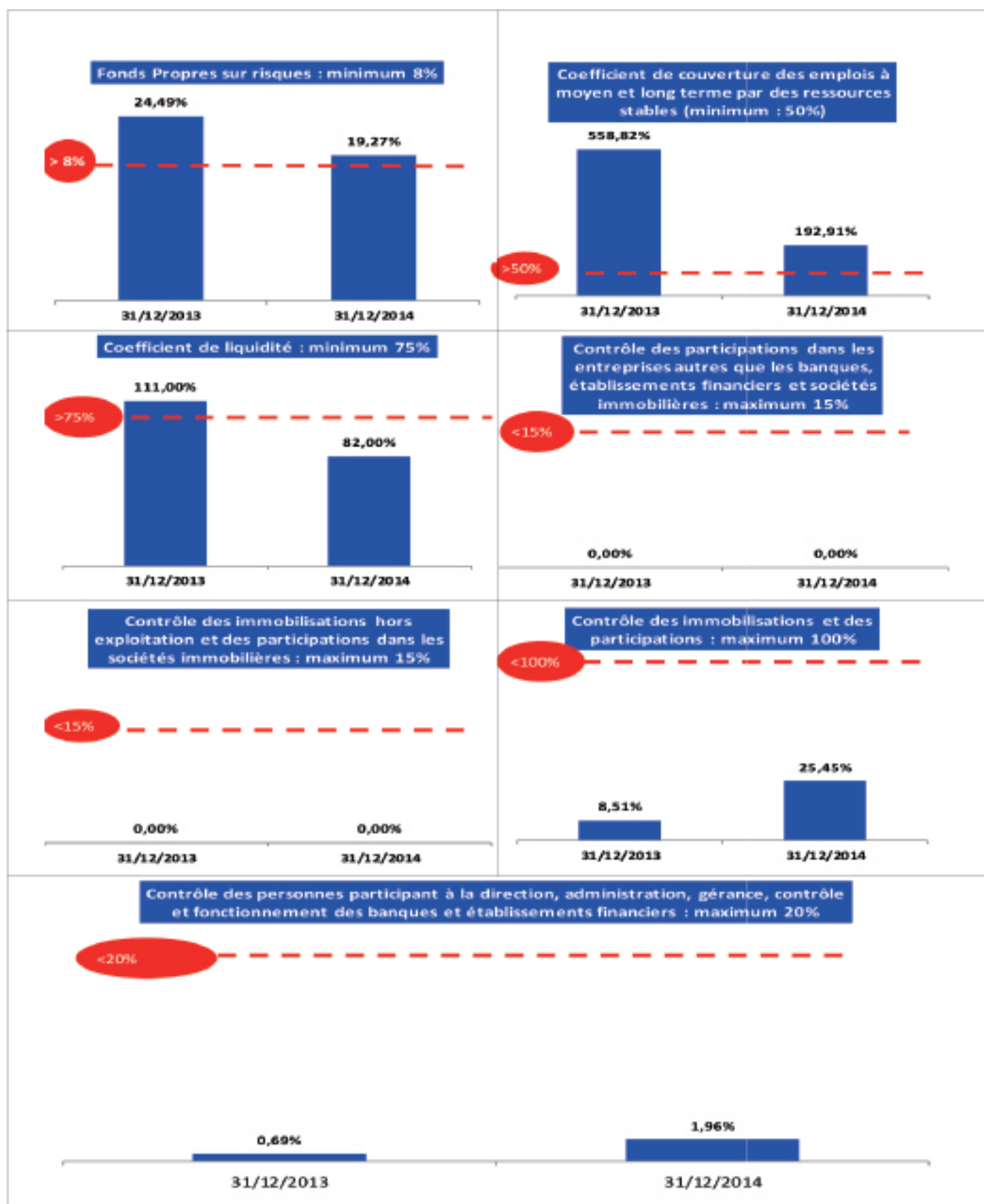
Les fonds propres relatifs à l'exercice 2014, hors résultat net, se sont établis à 5.5 milliards.

6 - LE TOTAL BILAN



Le Total Bilan à fin 2014 s'est établi à 24.6 milliards.

7 - LES RATIOS PRUDENTIELS



L'évolution des principaux ratios prudentiels au 31 décembre 2014 indique que l'ensemble des taux

réglementaires édictés par la Banque Centrale est respecté par CBI Mali.

8 - LE BILAN

Chiffres en millions de F CFA

RUBRIQUE	31/12/2013	31/12/2014	Variation annuelle	
			Brute	%
Marge d'intérêts globale	1 084	2 546	1 462	134,8%
Marge sur commissions	1 000	1 791	791	79,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 084	4 337	2 253	108,1%
Autres produits & charges bancaires	-32	-197	-165	519,6%
Résultat sur immobilisations financières	-44	0	44	-100,0%
Charges générales d'exploitation	1 224	2 781	1 557	127,3%
Charges du personnel	485	1 048	563	116,0%
Charges d'exploitation	595	1 324	729	122,5%
Dotations aux amortissements	143	409	266	185,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	785	1 359	574	73,1%
Dotations nettes de reprises	2	84	82	3753,7%
RESULTAT NON COURANT	-17	-64	-47	271,9%
DOTATIONS FRBG	0	0	0	-
RESULTAT AVANT IMPOT	766	1 210	444	58,1%
Impôts sur les sociétés	127	190	63	50,1%
RESULTAT NET	639	1 020	381	59,6%

9 - LE COMPTE D'EXPLOITATION

Chiffres en millions de F CFA

RUBRIQUE	31/12/2014
Marge d'intérêts globale	340
Marge sur commissions	492
PRODUIT NET BANCAIRE	832
Autres produits & charges bancaires	-4
Résultat sur immobilisations financières	-4
Charges générales d'exploitation	799
Charges du personnel	364
Charges d'exploitation	348
Dotations aux amortissements	87
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25
Dotations nettes de reprises	0
RESULTAT NON COURANT	0
DOTATIONS FRBG	0
RESULTAT AVANT IMPOT	25
Impôts sur les sociétés	9
RESULTAT NET	16

10 - LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

► Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat de commissaire aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Constitutive du **14 octobre 2013** et en application des dispositions de la loi **N°08/043** portant sur la loi bancaire en République du Mali, des instructions de la **BCEAO**, des normes de contrôle légal des comptes généralement admises sur le plan international, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- le contrôle légal des comptes de **CBI-Mali S.A** au titre de l'exercice **2014**, tels qu'ils sont présentés en annexe ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne au titre de l'exercice **2014**.

La préparation des états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de **CBI-Mali**. Les comptes sont arrêtés sous la responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre contrôle légal des comptes

- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement admises. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Le contrôle légal des compte consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste, également, à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que le contrôle légal des comptes auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion. A notre avis, les états financiers de synthèse sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthode comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable. Ces comptes font apparaître :

Libellés	Solde au 31/12/2014 En MFCFA
Total du bilan	24 637
Capital social	5 500
Fonds propres effectifs	5 201
Résultat net (bénéfice)	16

- RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

La réglementation prudentielle vise à garantir la préservation des conditions de solvabilité et de liquidité des banques et établissements financiers. Elle détermine les ratios et indicateurs de surveillance de leurs activités et définit les normes de gestion à respecter.

Les principaux ratios prudentiels de **CBI-Mali SA au 31 décembre 2014** se présentent comme suit :

Ratios	Norme	CBI Mali SA	Respect
Représentation du capital social minimum	5 000	5 500	OUI
Fonds propres effectifs sur risques	Min 8 %	44 %	OUI
Division des risques :			
- engagements sur une même signature	Max 75 % FPE	38,91 %	OUI
- total des engagements supérieurs ou égaux à 25 % des FPE	Max 8* FPE	1,4*FPE	OUI
Limitations des participations dans les entreprises autres que les Banques, les établissements financiers et les sociétés immobilières au regard :			
Limitations des immobilisations et participations	Max 100 % FPE	11,92 %	OUI
Limitations des immobilisations hors exploitation et des participations dans les sociétés immobilières	Max 15 % FPB	0 %	OUI
Engagements des principaux actionnaires, des dirigeants et du personnel	Max 20 % FPE	6,31 %	OUI
Coefficient de liquidité	Min 75 %	140 %	OUI
Couverture des emplois à moyen et long terme	Min 50 %	294 %	OUI

- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la

circulaire n° **004-2011/CB/C du 04 janvier 2011** portant sur l'exercice du commissariat aux comptes au sein des banques et établissements financiers .

En outre, nous avons procédé au contrôle des dispositions prévues par la circulaire n° **005- 2011/ CB/C du 04 janvier 2011** portant sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise, ainsi l'instruction **N°01/2007 /RB** du 2 juillet **2007** relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux au sein des organismes financiers.

Concernant le rapport de gestion, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EGCC International Sarl/ GHA-EXCO

Le Gérant

Serge **LEPOULTIER**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Chevalier de l'Ordre National du Mérite Français

SEC EXAFI Sarl

Le Gérant

Aliou Badara **TOURE**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

► **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Co-Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article **440** de l'**Acte Uniforme** de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE d'une part et de l'article **45** de la loi bancaire d'autre part, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article **438** de l'**Acte Uniforme** et sur les crédits visés à l'article **45** de la loi bancaire, au titre de l'exercice social clos le **31 décembre 2014**.

Il s'agit notamment :

- de toute convention entre la société et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints ;
- de toute convention entre la société et l'un de ses actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à **10%** de son capital social ;
- de toute convention conclue indirectement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à **10%** de son capital social ;
- des crédits octroyés directement ou indirectement par la banque aux personnes qui participent à sa direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement d'une part, et aux actionnaires ou associés détenant chacun directement ou indirectement **10%** ou plus des droits de vote au sein de la banque d'autre part, pour un montant global ne dépassant pas **20%** de ses fonds propres effectifs.

- Convention autorisée au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés et de celles dont nous avons eu connaissance, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à collecter toutes les informations sur les conventions concernées, à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues et à veiller, conformément à l'article 441 à l'observation des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme.

Nous avons été informés d'une convention conclue avec CORIS Holding au cours de l'exercice et visée à l'article 438 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA présentée comme suit :

Nom de la convention	Modalités	Nature et objet	Montant versé (en FCFA)
Contrat d'assistance technique avec le Holding	- Indemnités forfaitaires annuelles à 3% du PNB ; - refacturation de la mise à disposition d'experts métiers et correspondant au HJ à 150 000 FCFA pour les Directeurs et FCFA 120 000 pour les autres ; - une refacturation à l'identique des frais divers encourus par CORIS HOLDING ;	Transfert de savoir-faire dans les domaines suivants : - Marketing et communications ; - Système d'informations ; - Juridique, Comptabilité et ressources humaines ; - Gestion des risques et de contrepartie, de l'opérationnel et de marché.	16 237 749

Cette convention a régulièrement fait l'objet d'autorisation du Conseil d'Administration en date 6 Mai 2014.

- Remuneration exceptionnelle ou remboursement de frais des administrateurs

En application de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous n'avons eu connaissance ni de rémunérations exceptionnelles pour des missions et mandats confiés aux administrateurs, ni de remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société.

- Credits relevant de l'article 45 de la loi bancaire

En application de l'article **45** de la loi bancaire, nous vous signalons que la banque a octroyé des crédits à certaines personnes qui participent à sa direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement d'une part, et aux actionnaires ou associés détenant chacun directement ou indirectement **10%** ou plus des droits de vote au sein de la banque d'autre part, pour un montant global ne dépassant pas **20%** de ses fonds propres effectifs.

Nous vous informons que l'encours total au **31 décembre 2014** des prêts octroyés relevant de l'article 45 de loi bancaire s'élève à **FCFA 45 704 291**.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EGCC International Sarl/ GHA-EXCO

Le Gérant

Serge **LEPOULTIER**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Chevalier de l'Ordre National du Mérite Français

SEC EXAFI Sarl

Le Gérant

Aliou Badara **TOURE**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

► **RAPPORT SPECIAL PORTANT SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSE AUX CINQ (05) DIRIGEANTS SOCIAUX ET SALARIÉ LES MIEUX RÉMUNÉRÉS**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA portant sur le Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, le commissaire aux comptes doit dresser un rapport dans lequel il émet et porte à la connaissance des actionnaires le montant global de –
rémunérations versées aux cinq ou dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés selon que l'effectif de la société excède ou non deux cents salariés.

Veuillez trouver ci-après notre attestation des rémunérations versées aux cinq (05) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés de CBI-Mali SA au titre de l'exercice 2014.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus respectueux

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EGCC International Sarl/ GHA-EXCO

Le Gérant

Serge **LEPOULTIER**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Chevalier de l'Ordre National du Mérite Français

SEC EXAFI Sarl

Le Gérant

Aliou Badara **TOURE**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Déclaration de la société

Le Directeur Général

Nous soussignés Aissata Sidibé KONE, Directeur Général de la société CBI- MALI SA déclarons que les rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à F CFA 119 444 630.

Attestation des commissaires aux comptes

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice 2014, nous attestons que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à FCFA 119 444 630 est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

EGCC International Sarl/ GHA-EXCO

Le Gérant

Serge **LEPOULTIER**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Chevalier de l'Ordre National du Mérite Français

SEC EXAFI Sarl

Le Gérant

Aliou Badara **TOURE**

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Agence Mobile MANDELA



Agence MOBILE



La banque qui vient à vous.

La Banque Autrement



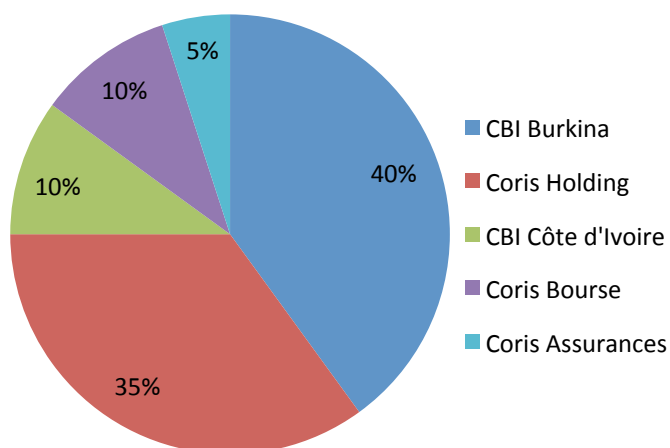
Seydou **SANOU**

Directeur Général CBI Togo

“ CBI Togo a ouvert ses guichets en décembre 2014. Sur les traces de ses prédécesseurs, elle entend s'imposer rapidement sur son marché comme une référence en matière d'offre de produits et de services financiers ”

1 - LA STRUCTURE DU CAPITAL

Structure du capital au 31 décembre 2014



2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prénom (s) et Nom	Fonction
M. Talkaye ROMBA	Président du Conseil d'Administration
M. Jean Marie KOMPAORE	Administrateur, représentant Coris Bank Burkina
M. Emmanuel SAWADOGO	Administrateur, représentant Coris Holding
M. Ousmane SANA	Administrateur, représentant Coris Bank Côte d'Ivoire
Mme Alice KABORE	Administrateur, représentant Coris Bourse

1 - CORIS BOURSE



SARE Yacouba

Directeur Général Coris Bourse

Les activités de placements en titres tant sur le marché financier que sur le marché monétaire, ont permis d'atteindre au 31 décembre 2014 un niveau de portefeuille de titres en conservation valorisés à 128.7 milliards contre 105.6 milliards une année plus tôt, soit une augmentation de 21.9% et ce malgré un volume important (18.6 milliards) de remboursements sur titres enregistrés sur la même période. Des opérations de courtage d'un montant de 5.8 milliards ont été réalisées au cours de l'exercice contre 7.4 milliards en 2013, soit une décrue de 22.2%. Pour ce qui est des services financiers, des dividendes de 1.3 milliard ont été versés à la clientèle en 2014 contre 1.4 milliard en 2013, soit une baisse de 5.7% consécutive à d'importantes ventes de titres Onatel au cours de l'exercice 2013.

En dépit d'une conjoncture explicitement défavorable, le bénéfice net est ressorti en 2014 à 988.3 millions, confirmant ainsi la solidité des bases de la société.



Thomas ZONGO

Directeur Général Coris Assurances

En fin 2014, les primes acquises s'établissent à 2 899 millions FCFA contre 2 743 millions FCFA en fin 2013, soit une progression d'environ 6 % malgré l'instabilité politique marquée par une crise de confiance des investisseurs et le ralentissement des activités observée depuis le début de l'année 2014.

L'analyse sectorielle des primes acquises permet de dégager la contribution de chaque branche d'activité.

• **Automobile :**

Les primes acquises de la branche Automobile ont progressé de 5,5 % et représente près de 69 % du portefeuille.

• **Santé :**

Pour la branche santé, les primes acquises sont quasi-stable (+0,7 %) pour s'afficher à 324 millions FCFA.

• **Incendie :**

Les primes acquises de la branche incendie atteignent 116 millions FCFA et progressent de 27 % par rapport à 2013.

• **Transport :**

La branche transport enregistre une régression de l'ordre de 10 % pour s'établir à 206 millions FCFA contre 228 millions FCFA en fin 2013.

• **Responsabilité civile générale :**

Pour le contrat Responsabilité civile générale, la croissance des primes acquises s'établit à environ 28 millions FCFA.

• **Risques divers et acceptation :**

Les primes acquises de la branche réalisent une augmentation de 11 % pour passer de 184 millions FCFA en fin 2013 à 204 millions en fin 2014.

Au 31 décembre 2014, Coris Assurances enregistre un résultat net de 321 millions FCFA et poursuit l'application de sa nouvelle stratégie résolument orientée client en vue se positionner au premier rang en termes de résultats.

VI - PERSPECTIVES

Résolue dans l'application au quotidien, des cinq valeurs fondamentales du Groupe (**C**onfiance, **O**riginalité, **R**espect, **I**ntégrité, **S**ociabilité) et fort d'une assise et d'une structure financière renforcée, de la confiance renouvelée de ses clients, partenaires et actionnaires, le Groupe Coris aborde l'exercice 2015 avec confiance, en dépit des incertitudes qui planent sur l'environnement. Il compte maintenir une croissance ambitieuse et régulière par :

- un renforcement de la collecte de ressources ;
- une contribution active au financement de l'économie ;
- une qualité de service irréprochable ;
- une recherche de l'excellence opérationnelle ;
- une amélioration continue de sa politique de maîtrise et de surveillance permanente des risques ; ainsi qu'une consolidation de son système de contrôle interne ;
- une consolidation des synergies intra-groupes.

Dans sa quête permanente d'innovation pour la satisfaction totale de sa clientèle, le Groupe Coris vous annonce pour 2015, l'ouverture effective de ses nouvelles entités :

La Fenêtre de Finance Islamique



La Branche Assurances Vie



L'assureur qui rassure

**Devenez le leader de votre secteur grâce à
l'accompagnement d'un partenaire de référence**



La Banque Autrement

